

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 117

MONTREAL, LE VENDREDI 20 MAI 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## L'avantage de la glace

Contrairement à Chrétien, Paris va comme un gant à Lucien Bouchard

Christian Rioux

Paris - En janvier, Jean Chrétien avait traversé Paris en coup de vent et en longeant les murs. En deux jours, il avait bâclé une visite qui n'était de toute évidence qu'une étape secondaire d'un voyage qui devait le mener à Londres et à Bruxelles. Ses organisateurs, plus férus de Trafalgar Square et du Pentagone, cherchaient leur chemin dans la capitale française, confondant l'Opéra et les Invalides. A peine élu, on sentait le nouveau premier ministre mal à l'aise (il s'était d'ailleurs déclaré «émotionné») dans une ville où les hommes politiques rivalisent d'éloquence. Soucieux à l'époque de projeter l'image d'un gouvernement économe, Jean Chrétien semblait marcher sur des œufs, limitant ses déclarations au strict minimum.

Lucien Bouchard, qui quitte Paris ce matin pour la Belgique après une visite de quatre jours, avait l'avantage de la glace. Il connaît l'endroit comme sa poche et ne peut traverser le Sénat et l'Assemblée nationale sans s'arrêter pour serrer des mains. Cette ville lui va comme un gant, lui qui a passé trois ans dans le grand bureau du deuxième étage de l'ambassade canadienne, avenue Montaigne. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait choisi de s'arrêter partout longuement et de multiplier les rencontres, les diners de travail et les entrevues. D'autant plus que des portes prestigieuses s'ouvraient sur son passage.

Non, Lucien Bouchard n'a été ni chassé («shooed») des marches de l'Elysée, ni relégué au second rang («outranked»). La fin de sa visite n'avait rien d'ignominieuse («ignominious»), comme on l'a écrit. Et si le premier ministre slovaque qui suivait de près Lucien Bouchard à l'Elysée a eu droit, lui, à un soupçon de gardes républicains et quelques flonflons, c'est simplement que cela est conforme au protocole de tous les pays du monde.

On aura beau compter les fleurs du tapis, c'est un accueil chaleureux - pas exceptionnel, mais chaleureux - que Paris lui a réservé. Un traitement qu'au ministère des Affaires étrangères, on compare avantageusement à «une bonne visite d'un responsable élevé d'un pays ami», et qui ne détonne nullement avec ceux déjà réservés à Jacques Parizeau ou Jean Chrétien lorsqu'il était chef de l'opposition.

Il y avait donc de tout pour tous dans cette visite. Du Mitterrand pour les souverainistes. Car quoi qu'en dise l'ambassade, n'entre pas qui veut dans le cercle miterrandien (on dit dans l'entourage de

**Bouchard sait mobiliser le capital de sympathie dont jouit le Québec à Paris**

Lucien Bouchard que le Canada a tout fait pour annuler cette visite). Mais pas de Balladur et de Chirac, les deux hommes qui comptent pour l'élection présidentielle de 1995.

Des déclarations de soutien du chef du Parti socialiste, Michel Rocard, et de quelques gaullistes orthodoxes, dont le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin. Mais pas de hauts responsables politiques. Un traitement exceptionnel à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Mais il est aussi vrai que son président, Valéry Giscard d'Estaing, a amorcé l'entretien en demandant à Lucien Bouchard de lui rappeler... le nom de son mouvement.

La presse française n'a pas relaté l'événement (à l'exception d'un article dans *La Croix* et de deux entrevues pas encore publiées). Mais elle n'a pas non plus mentionné les chefs d'Etat de Slovaquie et de Lituanie qui taillonnent Lucien Bouchard à l'Elysée et au ministère des Affaires étrangères. De toute façon, l'objectif du Bloc n'était pas là.

Il était en partie au Canada où les médias ont largement couvert la polémique qui s'est engagée de part et d'autre de l'Atlantique. «Il paraît que la visite de monsieur Bouchard fait du grabuge au Canada?», demandait un sénateur français avec un petit sourire en coin après avoir rencontré le chef du Bloc.

Lucien Bouchard sait mobiliser le capital de sympathie dont jouit le Québec à Paris. Il sait doser l'élan et le pragmatisme, le tout dans un respect des institutions qui plaît à une France conservatrice. C'est déjà un exploit dans un pays où n'importe quel ministre ferait une crise d'urticaire à la seule idée de voir un indépendantiste breton siéger à l'Assemblée nationale.

Faut-il en déduire que la France reconnaît le Québec dans les minutes qui suivraient le coup de fil d'un ministre des Affaires étrangères québécois? Personne n'envisage ici de scénario à la croate. On connaît trop le Québec pour se laisser aller à ce genre de comparaisons. Car les Québécois «travaillent au corps» la France depuis trois décennies. Quel parlementaire français n'a pas, dans sa jeunesse, fait un voyage avec l'OFQ? Quel ministre de l'Agriculture n'a pas rigolé avec les représentants de l'UPA? Cela vaut bien des entourloupettes diplomatiques et des jeux de coulis. Lorsque les fonctionnaires, «briefent» les politiciens avant une rencontre, ce n'est jamais pour prévenir des déclarations intempestives en faveur du fédéralisme. Ce n'est pas ce genre d'incident diplomatique que l'on redoute au Quai d'Orsay.

Evidemment que Paris reconnaît un Québec indépendant, cela ne fait aucun doute. Mais le mince fil sur lequel marchent les diplomates français offre peut être aussi l'exemple des subtilités dont la France est capable pour exprimer sa «non-indifférence» tout en ménageant le plus possible son allié d'Ottawa.

INDEX

Les actualités...A2	Idees.....A9
Agenda culturel...B8	Le monde.....A5
Classées.....A4	Montréal.....A3
Avis publics.....A6	Mots croisés.....A6
Culture.....B7	Politique.....A4
Economie.....B4	Les sports.....A7
Editorial.....A8	À Voir.....B10



Météo  
Ensoleillé  
Max: 22  
Détails en A7

MONTREAL

### Robert Keaton se joint à Pierre Bourque

PAGE A 3



L'ÉCONOMIE

### Les entreprises canadiennes ne profitent pas du boom asiatique

PAGE B 4

CULTURE

### Kieslowski part favori pour la Palme d'or

PAGE B 7



## Filière québécoise pour criminels de guerre

Après la guerre, des collabos français furent aidés et protégés par d'éminents nationalistes canadiens-français

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Certains membres de la droite nationaliste canadienne-française ont favorisé l'entrée au Canada et protégé, à la fin des années 40, des collaborateurs des S.S. et de la Gestapo sous l'occupation allemande en France. Parmi eux, figurait le bras droit du «boucher de Lyon», Klaus Barbie, un certain comte de Bernonville.

La tête de pont de ce réseau québécois, c'était l'historien de renom, Robert Rumilly, qui n'a jamais caché ses

penchants pour les thèses de la droite, voire de l'extrême droite.

Plusieurs leaders du mouvement nationaliste de l'époque - des prêtres, des politiciens, des intellectuels et des étudiants - faisaient partie de cette mouvance de sympathisants des collaborateurs français du régime nazi. Parmi eux, le maire de Montréal à l'époque, Camilien Houde, le député indépendant et nationaliste, René Chaloult, père du drapeau québécois, de même que le Dr Philippe Hamel, le père de la nationalisation de l'électricité.

Ce groupe était assez influent et fortuné pour entretenir une caisse occulte qui permettait de soudoyer des politiciens, à Québec et à Ottawa, afin qu'ils interviennent en faveur des «réfugiés politiques français», comme on appelait ces collaborateurs nazis, dont plusieurs étaient

VOIR PAGE A 10: FILIÈRE

VOIR AUSSI EN PAGE A 10  
Certains se souviennent, d'autres pas

### Pour la bonne cause



PHOTO JACQUES NADEAU

AU PIANO, John Ciaccia et Pierre Marc Johnson à la batterie donnaient un spectacle hier au manège militaire des Fusiliers Mont-Royal, pour venir en aide à la maison Ludovic, centre d'accueil pour les personnes atteintes du VIH. Le coût des billets était de 100 dollars.

### Susan Thibaudeau, la pasionaria de Trois-Rivières

## Maman s'en va-t-en guerre

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Qu'est-ce qui fait qu'une mère se démente jusqu'en Cour suprême, déroute les percepteurs de Revenu Québec à ses trousses et accepte de se battre contre Goliath? «L'injustice!», clame Susan Thibaudeau.

La pasionaria de Trois-Rivières, qui fait blêmir les fiscalistes de Revenu Québec et de Revenu Canada depuis qu'un tribunal fédéral lui a donné raison, est plus que jamais inébranlable. Jamais, au grand jamais n'a-t-elle songé à déclarer forfait en trois ans de lutte contre la machine fiscale gouvernementale, et rien ne la fera démentir de son interminable guérilla.

«Dans la vie, j'ai appris qu'il y a deux façons d'agir: se battre pour faire respecter ses droits, ou se taire. Moi, j'ai décidé que je n'accepterais plus jamais de me taire», relance celle qui entamera bientôt une nouvelle épopée judiciaire en Cour suprême.

Après trois années de batailles légales, Susan Thibaudeau s'est fait donner raison le 3

mai dernier par la Cour d'appel fédérale qui a déclaré discriminatoire la loi fédérale réclamant des impôts sur la pension alimentaire versée par un ex-conjoint. Depuis 1989, Mme Thibaudeau revendiquait le droit de ne pas payer d'impôt sur les 1150 dollars que lui versait chaque mois son ex-mari pour les besoins de ses deux enfants.

«Il y a deux façons d'agir: se battre pour faire respecter ses droits, ou se taire. Moi, j'ai décidé que je n'accepterais plus jamais de me taire»

Mais pourquoi une femme, totale néophyte de la chose juridique, décide soudainement de passer le plus clair de ses temps libres, entre toges et juges, à préparer sa prochaine audience en Cour?

Comme bien d'autres femmes, la vie de Susan Thibaudeau était un long fleuve tranquille jusqu'au jour où un divorce a bouleversé sa vie et celle de ses enfants. «Pour la première fois, je manquais de tout», raconte-t-elle.

Le choc a été encore plus rude quand Revenu Québec, un jour de 1988, l'a sommée de payer l'impôt sur l'équivalent de 32 000 dollars, en raison de la pension reçue de son mari, alors que son salaire annuel n'excède pas 22

VOIR PAGE A 10: MAMAN

## Le Goya du MBA est un faux

Des experts espagnols sont formels

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

L'œuvre *Lagonie au jardin des Oliviers*, que le Musée des beaux-arts de Montréal (MBA) a reçu en don il y a quatre ans comme un tableau de Francisco de Goya, n'est pas de la main du maître espagnol.

La «désattribution» de cette toile peinte aux environs de 1819, une huile sur panneau de petit format (43,8 sur 35,3 cm) a été confirmée au cours des dernières semaines par des experts du musée du Prado, de Madrid, des autorités mondiales en cette matière.

Le tableau a été donné au MBA par Michael Hornstein et son épouse au printemps 1989. Le collectionneur et généreux donateur montréalais était alors membre du

VOIR PAGE A 10: GOYA

## Peter White sonne le réveil des fédéralistes

Les souverainistes sont en position de force pour gagner le référendum, dit-il

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le nouveau président du Conseil pour l'unité canadienne, le président de la chaîne de journaux Unimédia M. Peter White, sonne le réveil des fédéralistes canadiens.

Selon lui, ces derniers ne réalisent pas que la souveraineté du Québec est plausible et que les souverainistes sont aujourd'hui en position de force pour gagner le référendum. En outre, M. White tient pour acquise la défaite du parti de Daniel Johnson aux élections.

Le Canada anglais, pense celui qui fut conseiller de Brian Mulroney, ne semble pas préoccupé par l'éventualité de la désintégration du Canada. Il suggère à ses com-

VOIR PAGE A 10: RÉVEIL

## Michel Tremblay for all

Les «jeunes branchés culturels» de Montréal sont majoritairement anglophones

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Montréal est une ville de jeunes «branchés culturels» anglophones.

Les résultats d'une étude en cours, présentés hier au 62e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), montrent en effet que dans l'île de Montréal les «consommateurs assidus de culture de moins de 35 ans» sont à majorité des anglophones.

Le bloc de 51% de grands amateurs d'art et de produits culturels est composé de 17% d'anglophones d'origine britannique et de 34% d'autres origines («des allophones de souche», ironisait un chercheur). Chez les francophones, 38% peuvent être dits «de souche» (les souchiens?), tandis que 11% ne sont pas d'origine française.

Ces résultats surprenants se retrouvent dans *Les publics des arts à Montréal*, une étude des professeurs Guy Bellavance et Daniel Latouche, attachés au secteur urba-

VOIR PAGE A 10: BRANCHÉS

LES ACTUALITÉS

Rénovations au noir au siège d'Hydro-Québec

# Québec assure que la Commission de la construction a «rempli sa mission»

47 inspecteurs chargés de faire respecter le décret sont mis à pied

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

La Commission de la construction du Québec (CCQ) «a fait son travail» au chantier d'Hydro-Québec, selon le ministre du Travail, Serge Marcell, interrogé hier en Chambre par le député péquiste Serge Ménard qui s'interrogeait sur l'ampleur du travail au noir effectué lors de la rénovation des 22 étages de l'édifice.

Selon le ministre, la CCQ a «rempli sa mission» puisque l'organisme a constaté 63 infractions, à la suite d'enquêtes menées depuis 1991 auprès d'une cinquantaine d'employeurs et de 140 employés.

Mais pour Jacques Thibault, ouvrier à ce chantier, et qui répète dans le vide depuis un an qu'il n'y a pas de lui «qui ait été forcé de faire du travail au noir chez Hydro», le nombre d'infractions «constatées» par la CCQ est «ridicule» et démontre bien la «totale inefficacité de l'organisme».

«Si une véritable enquête avait été menée, c'est par centaines qu'on aurait compté les infractions, affirme-t-il, appuyé en cela par un inspecteur de la CCQ ayant demandé l'anonymat.

«Seulement chez les tuyauteurs, note Thibault, 22 travaillaient au noir, mais seulement quatre ont porté plainte. Pourquoi? Parce qu'ils auraient perdu leur job s'ils avaient ouvert leur trappe. Ce qui a été mon cas.»

Le ministre Marcell a aussi indiqué au député de Laval-des-Rapides que la plupart des infractions avaient été commises au début des travaux. Ce que réfute l'inspecteur de la CCQ et l'ouvrier Thibault.

«La deuxième phase des travaux était la

plus importante — une dizaine d'étages, plus les cinq sous-sols et les étages mécaniques — travaux qui ont commencé vers le mois de janvier 1993. C'est à ce moment-là, ajoute Thibault, que le gros du travail au noir s'est effectué; la majorité des travailleurs étaient en effet sur le chantier entre 17h30 et deux heures du matin, soit à des heures où les inspecteurs de la CCQ étaient à la maison depuis longtemps.

Par ailleurs, 24 heures après que la CCQ ait reconnu qu'elle ne disposait pas des effectifs nécessaires pour passer au peigne fin les activités des quatre contracteurs et 85 sous-contractants ayant travaillé sur le chantier d'Hydro-Québec, voilà que l'organisme licencie 118 personnes, dont 47 inspecteurs ayant juste comme tâche de s'assurer que le décret de la construction soit respecté.

«Déjà, signale Jean-Noël Bilodeau, coordonnateur à la CSN-Construction, la CCQ est dépourvue de pouvoirs significatifs — celui de fermer des chantiers lorsqu'il y a du travail au noir, par exemple — il fallait qu'on prenne la décision de ramener de 172 à 125 le nombre d'inspecteurs. C'est aberrant, complètement injustifiable.»

Yves Paré, le leader du plus important syndicat dans le domaine de la construction — la FTQ-Construction — et opposant à ce licenciement à titre d'administrateur de la CCQ, reconnaît que «plusieurs entrepreneurs doivent sauter de joie aujourd'hui, car jamais le travail au noir n'aura été aussi facilité.»

Le conseil d'administration de la CCQ — composé des représentants d'organismes patronaux et syndicaux — procède à ce licenciement en raison de difficultés

financières: un déficit de quatre millions de dollars à quoi s'ajoute un manque à gagner de six millions de dollars — attribuable à la déréglementation de la construction résidentielle de huit logements et moins.

Le syndicat des 600 employés de la CCQ avait proposé à l'employeur une autre solution pour obtenir les économies souhaitées: réduction de salaire, programme de préretraite et travail le samedi — où le travail au noir pullule et où quelques millions de dollars auraient pu être récupérés.

Six des onze membres du conseil d'administration de la CCQ ont refusé le plan syndical — après que les discussions aient débordé sur la question des vacances — dont Maurice Pouliot et Donald Fortin, deux représentants du Conseil des métiers de la construction, le deuxième plus important syndicat d'ouvriers de la construction au Québec.

«On savait que les employeurs favoriseraient le licenciement, signale, amer, Serge Cadieux, porte-parole du syndicat des employés de la CCQ. On savait aussi que la FTQ-Construction et la CSN-Construction nous appuyaient. Tout était entre les mains de Pouliot et de Fortin. Ils ont voté du bord des boss.»

Réplique de Pouliot: «Foutaise. Je voulais sauver les 118 emplois. Comme j'aurais aimé sauvé les 34 postes de cadres abolis en mars. J'ai proposé quelque chose à cet effet, mais le syndicat a refusé d'en discuter avec ses membres. Si certains souhaitent que j'administre la CCQ comme le fait le gouvernement avec notre argent, je regrette, on se trompe de personne.»

Rapport de l'Institut de recherche sur la rémunération

# Les salaires dans la fonction publique inférieurs à ceux du secteur privé

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Contrairement à l'idée répandue, les salaires de l'administration publique sont inférieurs aux salaires du secteur privé. Ils sont de 1,4 % moins élevés pour l'ensemble des emplois. Et en tenant compte des déboursés pour les avantages sociaux, la rémunération globale est à parité, sans plus. Voilà ce qui ressort du dixième rapport de l'Institut de recherche sur la rémunération, l'IRIR.

Les employés de bureau de l'administration publique sont maltraités par rapport à tous les autres employés, avec des salaires de 4,7 % plus bas que ceux du secteur privé. Les salaires des techniciens sont également inférieurs de 4,2 %; quant à ceux des employés d'entretien, ils s'avèrent à égalité avec ceux du secteur privé.

Seuls les salaires des professionnels de l'administration québécoise sont supérieurs à ceux du secteur privé, de 4,5 % en moyenne. Leur rémunération globale, en tenant compte des avantages sociaux, leur procure un avantage de 5,6 % par rapport à l'industrie.

Les avantages sociaux redressent d'ailleurs quelque peu la situation pour la plupart des employés, sauf dans le cas des employés de bureau qui restent défavorisés, en tenant compte de cette mesure globale sur les conditions de travail.

La recherche a porté de manière détaillée sur 74 catégories d'occupation et elle fait ressortir que les employés de l'administration québécoise sont, de façon générale, aux rangs les plus élevés de l'échelle salariale mais il s'avère aussi que les écarts des «maxima normaux» accusent des retards qui atteignent 6,7 % pour les techniciens et 9,3 % pour les employés de bureau. Les écarts en haut de l'échelle sont les plus sentis, comme s'il manquait le haut de l'échelle à l'administration publique. Ce document établit que certains emplois repères présentent des écarts salariaux maxima importants et qu'il y a de nombreuses situations aberrantes, contradictoires. Certaines professions

sont favorisées et d'autres complètement défavorisées dans l'administration publique. Ainsi, les ingénieurs de catégorie 3 (haut de l'échelle) obtiennent un salaire moyen de 60 135 dollars dans l'administration québécoise, ce qui représente 8201 dollars de moins que dans le secteur privé. Par contre, les agents d'information de catégorie 2 touchent 54 527 dollars dans l'administration québécoise, soit 6 504 dollars de plus que dans les entreprises privées comptant 200 employés.

Autres différences étonnantes: les techniciens en génie de la classe 1 touchent un salaire de 36 014 dollars dans l'administration québécoise, 7 148 dollars sous le salaire des autres employés du secteur privé tandis que les techniciens de laboratoire de classe 1 touchent 38 325 dollars, soit 2144 dollars en sus du secteur privé. Les deux situations sont inversées. On trouve d'autres exemples contradictoires dans les cas examinés dans ce document.

L'IRIR publie son dixième rapport sous le titre suivant: «La comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois». Cette année, les employés de l'administration municipale ont été ventilés par rapport aux administrations fédérales et québécoises ainsi que par rapport aux autres employés.

L'IRIR publie son dixième rapport sous le titre suivant: «La comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois». Cette année, les employés de l'administration municipale ont été ventilés par rapport aux administrations fédérales et québécoises ainsi que par rapport aux autres employés.

Les salaires des employés municipaux sont en avance de 14,6 % sur l'administration québécoise. Et pour la rémunération globale, l'administration québécoise accuse un retard encore plus marqué, 27,8 % sur l'administration municipale.

L'étude révèle finalement que les heures de travail sont généralement moins nombreuses dans l'administration québécoise que dans l'administration fédérale et le secteur privé, mais la semaine de travail est plus courte encore dans l'administration municipale et le secteur universitaire. Dans l'administration fédérale, la semaine est donc la plus longue de toute l'administration, soit deux heures et quart de plus que dans l'administration québécoise.

## avis de demande d'un permis d'alcool

### Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
VU, Duc Giang Chau U-Sing 3610, Goyer Montréal Dossier: 268-276	1 Bar avec danse et spectacles	3610, Goyer Montréal
DEPULSOR INC. 286, Bord du Lac Pointe-Claire Dossier: 350-868	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	286, Bord du Lac Pointe-Claire
BIFTECK ST-DENIS INC. Le Bifteck St-Denis 1677, St-Denis Montréal Dossier: 1091-172	1 Restaurant pour vendre	1677, St-Denis Montréal
LES AVIONAUTES INC. Les Avionautes Inc. 1393, boul. René Lévesque Est Montréal Dossier: 479-634	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1393, boul. René Lévesque Est Montréal
LES MENUS PLAISIRS INC. Les Menus Plaisirs 244, boul. Ste-Rose Laval Dossier: 374-199	1 Bar sur terrasse	244, boul. Ste-Rose Laval
3102-1207 QUÉBEC INC. Bar Rest-O-Broue Enr. 5250, Jarry Est St-Léonard Dossier: 223-461	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	5225, boul. Métropolitain Est St-Léonard
9004-4496 QUÉBEC INC. Café Resto Trattoria La Primavera 6275, boul. Taschereau Brossard Dossier: 1091-255	1 Restaurant pour vendre	6275, boul. Taschereau Brossard
CLUB BEDROCK INC. Club Bedrock Inc. 5408, ch. de la Côte des Neiges Montréal Dossier: 237-909	Addition d'autorisation de spectacles à 1 Bar avec danse Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	5408, ch. de la Côte des Neiges Montréal
2866-7285 QUÉBEC INC. Bar Voltaire 11 Prince Arthur Ouest Montréal Dossier: 183-509	Autorisation de danse et spectacles dans un bar	11 Prince Arthur Ouest Montréal
2945347 CANADA INC. Restaurant Eggspectations 384, St-Martin Ouest Montréal Dossier: 1062-181	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	200, Laurier Ouest Montréal
2738-8641 QUÉBEC INC. Restaurant Mirra Enr. 252, Lakeshore Road Pointe-Claire	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	252, Lakeshore Road Pointe-Claire

252, Lakeshore Road Pointe-Claire Dossier: 1068-311	sur terrasse	
143076 CANADA INC. Cabaret L'Entre Peau 1115, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 370-650	Extension des heures le 11 juillet 1994 de 3h00 à 8h00 dans bar avec danse et spectacles	1115, Ste-Catherine Est Montréal
RESTAURANT LE ST-AMABLE INC. Restaurant Le St-Amable Inc. 410, Pl. Jacques Cartier Montréal Dossier: 347-815	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	188, St-Amable Montréal
9004-2946 QUÉBEC INC. Les Berges 209, boul. des Laurentides Laval Dossier: 236-752	3 Bars dont 1 sur terrasse	209, boul. des Laurentides Laval
2759-6220 QUÉBEC INC. Restaurant Delta Ba 131, rue Prince Arthur Est Montréal Dossier: 432-823	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir sur terrasse et de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir	131, rue Prince Arthur Est Montréal
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CAFE-CAMPUS Café Campus, Le Petit Campus 57, Prince Arthur Est Montréal Dossier: 364-851	Autorisation de films dans un Bar avec danse et spectacles (suite à cession)	57, Prince Arthur Est Montréal
9003-5601 QUÉBEC INC. Pâtisserie chez Gaumond 3725, Wellington Verdun Dossier: 1091-362	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	2001, Victoria Locaux 113 & 114 St-Lambert
LAVOIE, Richard La Place à Bidou 200, 25e Avenue Lachine Dossier: 1091-859	1 Restaurant pour vendre	200, 25e Avenue Lachine
2967-3308 QUÉBEC INC. Cassa Croûte Davidson 3417, Ontario Est Montréal Dossier: 263-301	1 Restaurant pour vendre	3417, Ontario Est Montréal
LAROCQUE, Jean-René Distributions Jean-René Enr. 4401, Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 1091-750	1 Restaurant pour vendre	4417, Notre-Dame Ouest Montréal
86342 CANADA LTÉE Brasserie Le Bazar 3686, Côte Vertu St-Laurent Dossier: 49973	1 Brasserie sur terrasse	3686, Côte Vertu St-Laurent
NARDOZI, Angela Restaurant Nana 9191, de Marseille Montréal Dossier: 1091-958	1 Restaurant pour vendre	9191, de Marseille Montréal
MATTE, Monique Le Monica Bar 445 boul. des Laurentides Laval Dossier: 329-219	1 Bar avec danse et spectacles.	445 boul. des Laurentides Laval

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

## Simulation



PHOTO JACQUES NADEAU

MARLENE VALADE s'est glissée dans la peau d'une handicapée souffrant d'une maladie neurologique qui produit des déficits du champ sensoriel, à l'occasion de la journée portes ouvertes qui se tenait hier au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. Au moment de procéder à cette simulation, Mme Valade était aidée d'un ergothérapeute.

## Pauvre petit Sigmund Freud

Amsterdam (Reuter) — Sigmund Freud, le père de la psychanalyse moderne, a très probablement été victime dans son enfance des

tendances incestueuses de son père, selon Peti de Vries-Ek, spécialiste néerlandaise des pathologies mentales.

«J'ai découvert bien plus d'arguments en faveur de cette thèse que contre elle — j'en ai conclu qu'il était hautement probable que Freud a été lui-même victime de l'inceste», a déclaré jeudi à Reuter Peti de Vries-Ek, qui travaille pour le ministère néerlandais de la Santé.

Freud, dans une lettre à son ami Willem Fliess, écrivait en 1897 que son père Jacob avait autrefois abusé sexuellement de plusieurs membres de sa famille.

«Hélas, mon père était l'un de ces êtres pervers», écrivait-il à propos «des pères et des oncles qui abusent sexuellement de leurs enfants, de leurs neveux ou de leurs nièces».

«Il est responsable de l'hystérie de mon frère (...), et de celle de certaines de mes sœurs cadettes», ajoutait-il.

### RÉSULTATS

649

Tirage du 94-05-18

1 4 8 30 31 33

Numéro complémentaire: 21

GAGNANTS	LOTS
6/6	6 977 419,50 \$
5/6+	11 81 296,50 \$
5/6	436 1 640,80 \$
4/6	24 150 56,70 \$
3/6	435 741 10,00 \$

Vente totale: 22 931 460,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$  
Prochain tirage: 94-05-21

Extra

Tirage du 94-05-18

NUMÉROS	LOTS
751487	100 000 \$
51487	1 000 \$
1487	250 \$
487	50 \$
87	10 \$
7	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Prothèses mammaires

# L'ACEF-Centre a déposé deux requêtes en recours collectif

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

La très grande majorité des femmes portant des prothèses mammaires souffrent de problèmes de santé, allant des migraines aux infections à répétition, en passant par les problèmes chroniques de circulation.

Et certaines femmes portant des prothèses se font présentement refuser le retrait de cet implant mammaire par leur chirurgien esthétique.

C'est ce que disaient hier plusieurs représentants de l'Association des coopératives d'économie familiale, (ACEF-Centre) de Montréal, ainsi que le Dr Henry Jenny, chirurgien esthétique suisse-allemand qui vient de publier un livre sur la question des prothèses mammaires.

Présentement, deux demandes de recours collectifs, regroupant 14 000 femmes québécoises chacune, ont été déposées en Cour supérieure par l'ACEF-Centre, respectivement contre Bristol Myers, qui produisait les prothèses Meme, Riplicon et Optimam, et contre la compagnie Dow Corning.

Toutes les Québécoises portant des prothèses mammaires en silicone sont couvertes par ce recours.

La Cour supérieure devrait décider, les 22 et 23 juin prochains, si elle accepte que soit déposé ce recours collectif contre les deux compagnies.

Fait à noter, l'ACEF-Centre a relevé des troubles de santé même chez les femmes portant des prothèses mammaires emplies d'eau saline, dont l'implantation est toujours autorisée en Amérique du Nord.

L'implantation de prothèses mammaires en silicone est interdite en Amérique du Nord depuis 1992.

Aux États-Unis, une offre de dédommagement de quatre milliards de dollars a déjà été présentée à l'ensemble des femmes affectées par les implants mammaires en silicone, par

un regroupement de fabricants. Plusieurs avocats québécois et canadiens ont déjà déconseillé aux femmes canadiennes de se réclamer de ce recours, puisque seulement un maximum de 3 % de l'argent du dédommagement ira aux femmes étrangères aux États-Unis.

Par ailleurs, sur 856 femmes qui ont approché l'ACEF et qui portent des prothèses mammaires de tous genres, 85 % ont dit ressentir un ou plusieurs problèmes de santé directement liés à l'implantation de prothèses mammaires.

Ces personnes, selon le rapport de l'ACEF, se plaignent que leurs seins sont devenus douloureux, parfois hypersensibles, ou alors, au contraire, insensibles ou enflés.

Pour sa part, Denyse Raymond, qui s'est fait implanter des seins en silicone en 1984, affirme par exemple qu'elle ne peut plus se coucher sur le ventre tant c'est douloureux.

«Mes seins sont vraiment durs comme de la roche, a-t-elle affirmé, j'ai des migraines et je fais aussi de l'arthrite».

Pour sa part, le représentant de l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec, le Dr Marcel Dion, rencontré par l'ACEF dans le cadre de cette enquête, aurait nié que le port de ces prothèses ait un impact négatif sur la santé des clientes.

Selon le Dr Jenny, «accepter de retirer les prothèses (pour ces médecins) serait une admission de culpabilité».

Enfin, le Dr Henry Jenny a déclaré hier que sur 1000 femmes auxquelles on aurait retiré les implants mammaires, aux États-Unis, 90 % auraient connu une amélioration des symptômes locaux, et 70 % auraient connu une amélioration de leur état global de santé.

## Cimetière de Kanesatake

# Johnson prône la fermeté

Québec (PC) — Calme et prudence, tels sont les mots d'ordre qui circulaient au gouvernement du Québec hier alors que des travaux de nettoyage au cimetière de Kanesatake en vue de son agrandissement se poursuivaient, requérant les services de travailleurs mohawks.

Le premier ministre Daniel Johnson a cependant déclaré avoir l'intention d'être «très ferme» dans ce dossier. «Il faut que les objectifs soient très clairs», a-t-il indiqué à l'émission Mon grain, au réseau TVA. «Mais il faut se mettre un peu à la place des autres», a-t-il tempéré.

Le gouvernement n'entrevoit pas de difficultés particulières dans ce dossier, comme en faisaient foi les propos tenus tant par le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, que par le mi-

nistre des Affaires autochtones, Christos Sirros. Des négociations devraient être entamées avec les Mohawks sur le projet d'agrandissement de ce terrain et le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss, estimait qu'il n'y a ni problème ni état de crise réelle ou appréhendée.

«Si les Mohawks ont réellement besoin de territoire, et cela ne me concerne pas, moi, ils négocieront avec qui de droit pour obtenir une parcelle de terrain. Présentement, nous devons nous assurer que le respect de la route municipale (à proximité du cimetière) n'est pas remis en question», a expliqué le ministre Middlemiss.

Ce dernier a parlé avec le maire Jean Ouellette, de la municipalité d'Okla, et la police continuera d'effectuer son travail.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

## Une tuile pour le Conseil scolaire

Manque à gagner de sept millions attribuable aux contestations de l'évaluation foncière; l'aide aux milieux défavorisés mise en péril

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal fait face à un manque à gagner de plusieurs millions de dollars, puisqu'il a été obligé de rembourser un niveau record de taxes scolaires à cause des contestations de l'évaluation foncière.

Le président du Conseil scolaire, Jacques Mongeau, a confirmé que son organisme négociait actuellement avec le gouvernement un arrangement pour combler ce manque à gagner, qui remet en question les sommes versées par le Conseil aux programmes de soutien aux milieux défavorisés.

Mercredi soir, au Conseil des commissaires de la CECM, il a été dit que le Conseil scolaire faisait face à un manque à gagner de sept millions de dollars. M. Mongeau n'a pas voulu confirmer ce chiffre, préférant parler de «plusieurs millions». Mais sept millions, c'est également le montant investi l'année dernière par le Conseil scolaire dans les programmes de soutien aux milieux défavorisés dans les écoles.

Le Conseil scolaire collecte la taxe scolaire auprès des contribuables et la remet en totalité aux huit commissions scolaires de l'île (une affaire de 135 millions de dollars, dont la moitié pour la CECM).

«Avant 1989, nous avions le droit de conserver une réserve, un surplus, mais ce n'est plus possible depuis les changements apportés à la loi en 1989 par le ministre Ryan», explique Jacques Mongeau.

Le Conseil peut utiliser les revenus de placement de la taxe pour l'aide aux milieux défavorisés, mais «les taux d'intérêt ont baissé, nous privant de revenus de ce côté», ajoute M. Mongeau.

Mais le problème actuel est directement lié aux contestations de l'évaluation foncière. À la suite de l'évaluation triennale de 1991, une pluie de contestations s'est abattue auprès du Bureau de révision de l'évaluation foncière, le BREF.

Le secrétaire adjoint du BREF pour la région de Montréal, Michel Ménard, a indiqué hier que le BREF a reçu pour la grande région montréalaise plus de 51 000 plaintes en 1992 (dont 40 000 pour la

seule ville de Montréal), et 7000 plaintes en 1993. «Grosso modo, ajoutez-t-il, un plaignant sur deux gagne sa cause.» Il ne pouvait préciser le montant exact des sommes en cause.

«Les jugements ont commencé à sortir cette année, et le Conseil scolaire a été obligé de remettre le montant de la taxe aux plaignants qui avaient gagné», explique Jacques Mongeau. Dans certains cas, c'était énorme: nous avons fait un chèque de 800 000 de dollars à une seule grosse compagnie qui avait gagné sa cause.

Le Conseil scolaire prétend donc qu'à cause de ces remboursements et de l'impossibilité de se constituer une réserve, son surplus accumulé de trois millions de dollars au 30 juin dernier a fondu comme neige au soleil.

Jacques Mongeau discute actuellement avec le ministre de l'Éducation afin de trouver une solution d'ici la fin juin: «Nous leur disons, ou bien vous amendez la loi pour qu'on puisse se constituer une réserve, ou bien vous nous donnez le manque à gagner», conclut-il.

## Elections municipales

### Keaton se joint à Bourque

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Après avoir frayé avec différents partis politiques autant sur la scène fédérale, provinciale que municipale, Robert Keaton, président d'Alliance Québec jusqu'à décembre dernier, se lance dans la course à la mairie de Montréal aux côtés de Pierre Bourque.

Ce dernier a présenté hier en conférence de presse la candidature de M. Keaton en soulignant qu'il s'agissait d'une «acquisition importante» pour Vision Montréal (VM). «Cela témoigne de notre volonté de nous rapprocher de la communauté anglophone», a déclaré le chef de VM.

De fait, de récents sondages démontrent la faiblesse de la nouvelle formation politique à recevoir l'appui des électeurs de langue anglaise. «Il y a de la place dans Vision Montréal pour les francophones, mais aussi pour les anglophones et les allophones», assure Robert Keaton.

Quant aux positions militantes de ce dernier alors qu'il présidait Alliance Québec, un organisme de défense des droits de la minorité anglophone, Pierre Bourque qui dit vouloir faire de Montréal la capitale des francophones d'Amérique, n'y voit aucun problème. Ce qui importe pour lui, c'est d'aller chercher les éléments les plus forts dans les différents quartiers montréalais.

M. Keaton tentera de se faire élire dans le district Jeanne-Mance repré-

senté actuellement à l'Hôtel de Ville par Michel Prescott. Le conseiller indépendant avait été pressenti pour se joindre à l'équipe de VM. D'ailleurs, l'annonce de la candidature de M. Keaton s'est déroulée en même qu'une rencontre de presse que tenait M. Prescott concernant les revendeurs de drogue qui envahissent le carré Saint-Louis, le beau temps revenu.

Robert Keaton a une feuille de route fort chargée politiquement. En 1972, il fut candidat défait dans Westmount pour le Nouveau Parti démocratique. Deux ans plus tard, il faisait partie du parti municipal nouvellement formé qu'était alors le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

Cette association ne durera que deux ans alors qu'il tenta de se faire élire en 1976 à l'Assemblée nationale sous la bannière de l'Alliance démocratique. Cette incursion sur la scène provinciale causa une crise au sein du RCM, si bien que M. Keaton et Nick Auf der Maur quittèrent pour créer le Groupe d'action municipale (GAM). En 1986, il fut sollicité par le Parti civique et récemment, il a perdu l'investiture dans Notre-Dame-de-Grâce où il souhaitait être candidat libéral.

Quant à savoir si M. Keaton se sent à l'aise au sein d'un parti dont le programme politique ne fait pas l'objet de débats au grand jour, il indique que de toute façon, «pour l'instant, il s'agit de grands thèmes, d'idées générales qui ne sont pas inspirés par une idéologie».



Robert Keaton

## La Carifète n'aura pas lieu

La Ville évoque des motifs de sécurité; la communauté noire crie au «paternalisme odieux»

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

La Carifète n'aura pas lieu le 2 juillet prochain dans les rues de Montréal. Un différend majeur entre la Ville et le Conseil de la communauté noire du Québec (CCNQ) a entraîné l'annulation pure et simple du célèbre festival antillais qui aurait célébré cet été sa vingtième tenue.

Hier matin, le CCNQ, un organisme parapluie qui regroupe 11 groupes de la communauté, avait convoqué une conférence de presse pour dénoncer la décision municipale de ne pas émettre de permis et de ne pas verser de subvention à l'événement.

Mais la Ville lui a coupé l'herbe sous le pied en diffusant aux aurores, hier matin, un communiqué justifiant sa décision par des impératifs de sécurité et par des dissensions profondes au sein de la communauté noire.

Pour le Dr Gasha Masimango, directeur général du CCNQ, «la Ville n'a pas le droit de s'immiscer dans la dynamique interne de notre communauté, ni non plus d'inspirer la création de structures marionnettes mises en place dans le seul but de perturber les processus accommodants au sein de notre communauté». L'organisme qui organise le festival depuis près de deux décennies s'explique mal pourquoi il devrait en partager l'organisation avec d'autres groupes. La Ville fait montre d'un paternalisme odieux et «attise les rivalités», soutient le Dr Masimango.

Selon lui, l'argument de la sécurité n'est qu'un prétexte. «La sécurité publique relève avant tout de la responsabilité de la police», avance-t-il.

L'an dernier, et pour la troisième année consécutive, la Carifète a donné lieu à des actes de violence et de pillage. Un adolescent de 15 ans a ainsi ouvert le feu sur la foule, blessant quatre personnes.

Les rixes entre ressortissants jamaïcains et haïtiens ont également amené la force anti-émeute à procéder à une quinzaine d'arrestations. La police a même eu maille à partir avec certains membres du service de sécurité embauché pour l'occasion, le groupe Black House.

Sitôt terminée cette première conférence, la Ville reprenait l'offensive en convoquant un autre point de presse en après-midi pour défendre sa décision de ne pas accorder la subvention de 35 000 dollars et l'aide logistique de 175 000 dollars.

Selon la municipalité, le CCNQ n'a pas respecté la moitié des conditions de l'entente conclue l'an dernier. «La Ville n'a rien imposé ni dicté quoi que ce soit», affirme M. Joseph Biello, membre du Comité exécutif responsable des relations interculturelles et interraciales. Après avoir tenté de rapprocher les parties, la Ville a dû constater le retrait du CCNQ de toute discussion. «C'est son choix et son droit.»

Pour M. Biello, «la Ville a la responsabilité civique d'assurer à ses citoyens un environnement sécuritaire et maintient fermement que la Carifète doit être la fête de la communauté noire et non pas sa pomme de discorde». La Ville, qui devra faire face à une poursuite de plus de 18 000 dollars engagée par le CCNQ pour les frais engagés, affirme en outre avoir le soutien de plusieurs groupes de la communauté.

Un porte-parole autorisé citait hier la Ligue des Noirs, la Roots Cultural Association, l'Association communautaire noire de Côte-des-Neiges, la Fédération des organisations de Trinidad et Tobago du Québec, l'Association jamaïcaine et le Caribbean Cultural Festivities Steering Committee.

Cet été, les grands perdants de tous ces différends seront à coup sûr les milliers de Montréalais habitués à se balancer sur les airs de calypso et les rythmes endiablés des «steel bands».

Les groupes aussi devront faire leur deuil de l'énergie, du temps et de l'argent investis dans la confection des costumes et les répétitions.

L'industrie touristique sera finalement privée de l'apport des dépenses de voyage des visiteurs du Canada, d'Angleterre, de Trinidad et Tobago et d'ailleurs aux Antilles qui viennent à Montréal spécialement pour l'événement.



PHOTO JACQUES GRENIER  
Pour le Dr Gasha Masimango, directeur du Conseil de la communauté noire du Québec, Montréal pratique «un paternalisme odieux» et «attise les rivalités» entre les factions de la communauté.

## Un investissement de huit millions pour faire la promotion touristique de Montréal

LE DEVOIR

L'apport touristique du Montréal métropolitain fait l'objet d'un investissement majeur de 8 millions\$.

Québec a annoncé hier une aide de 4 millions\$ dans le cadre du plan de relance économique et de création d'emplois du gouvernement. A cette somme s'ajoute la collaboration de la Ville de Montréal, l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal, la Conférence des maires de la banlieue ainsi que la Communauté urbaine de Montréal. Pour chaque dollar investi par ces partenaires, Tourisme Québec injectera des fonds

supplémentaires pouvant atteindre 4 millions\$.

Des efforts promotionnels seront consentis notamment sur les marchés internationaux. On estime à 616 millions\$ les recettes touristiques de la région de Montréal provenant de voyages réalisés par des touristes d'outre-mer.

On espère générer une hausse des recettes touristiques de l'ordre de 18 millions\$ pour l'ensemble du Québec, dont 4 millions\$ pour la région. La création d'environ 300 emplois constituerait également les retombées de ces investissements.

Pour 2.75\$  
**LE NOTRE**  
c'est le paradis!  
270-2702

Pauline Samson  
**éveil aux  
apprentissages  
scolaires**

Cet ouvrage offre des  
exercices qui préparent  
l'enfant de la maternelle à  
l'apprentissage de la lecture  
et de l'écriture.  
ISBN 2-7601-2586-6  
(188 p.) 8,00 \$

guérin

4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada  
Tél.: (514) 842-3481  
Télex: (514) 842-4923

LE DEVOIR POLITIQUE

Rémy Poulin veut un référendum sur le déficit zéro

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le député libéral de Chauveau à Québec, M. Remy Poulin, suggère aux citoyens de son comté, dans un sondage postal, de soumettre à un référendum un projet de loi pour interdire au gouvernement de faire des déficits budgétaires.



Remy Poulin

Il leur demande également s'il serait pertinent de soumettre à une consultation populaire l'abolition de la sécurité d'emploi dans la fonction publique.

M. Poulin demande à ses commettants s'ils sont favorables à ce que les électeurs québécois aient la possibilité de voter au sujet de ce projet de loi préconisant le «déficit zéro», lors des prochaines élections.

La question figure sur un bulletin séparé du bulletin de vote prévu pour l'élection du prochain gouvernement.

Rappelons que le ministre des Finances, M. André Bourbeau, prévoit pour l'an prochain un déficit de 4,4 milliards de dollars, contre 4,9 milliards l'an dernier.

M. Poulin affirme que sa démarche auprès des électeurs n'a toutefois pas pour objectif de «mettre mon gouvernement en boîte», à la veille des élections. Le député de Chauveau est responsable de l'organisation libérale pour la région de Québec. Son but est de se «rapprocher de la population».

«Il est essentiel pour moi de connaître l'opinion de ma population concernant le projet de loi «déficit zéro», qui me tient à cœur», a-t-il souligné.

M. Poulin avait présidé un comité de députés libéraux qui ont suggéré, il y a deux ans, une série de mesures pour réduire les dépenses de l'État. Le comité avait accouché du projet de loi 197, préconisant le déficit zéro. Le projet de loi n'a jamais été présenté à l'Assemblée nationale sous prétexte qu'un simple député ne peut pas présenter un projet de loi ayant une incidence financière (money bill).

Le sondage de M. Poulin est diffusé à 31 000 exemplaires à l'intérieur de son comté. Chaque dépliant coûte 11 cents au Trésor public. Généralement, les députés utilisent cet envoi postal à des fins de promotion. M. Poulin préfère l'utiliser à des fins de consultation.

Il a bon espoir que les citoyens daigneront «investir 43 cents» pour le lui retourner. «Si je n'ai pas de réponse, dit-il, je me demanderai ce que je fais en politique.» M. Poulin n'a pas encore confirmé s'il sera candidat aux prochaines élections.

Le député pose 14 questions. Il veut savoir des citoyens si Québec devrait limiter la durée de la carrière des cadres supérieurs du gouvernement, si l'État devrait participer au financement des jeux olympiques d'hiver à Québec en 2002, dans la construction d'un nouveau Colisée, dans l'équipe de hockey les Nordiques de Québec, et s'il devrait vendre le mont Sainte-Anne à des intérêts privés.

Il s'engage à «respecter les grandes tendances» observées dans les résultats du sondage.

L'avenir des autochtones dans un Québec souverain Chrétien trouve «normales» les assurances données par Irwin

MANON CORNELIER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien trouve normal que son ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, ait cherché à rassurer les autochtones sur leur avenir, advenant l'indépendance du Québec.

«Ils lui ont demandé s'il allait protéger les Indiens. Tant que la constitution canadienne est là, il doit protéger les Indiens. C'est son rôle», a-t-il dit hier aux journalistes qui l'attendaient à son arrivée à une réunion du conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Le premier ministre ne s'est pas inquiété davantage des avertissements musclés servis par certains premiers ministres provinciaux au chef bloquiste Lucien Bouchard. De l'avis de M. Chrétien, M. Bouchard a récolté ce qu'il a semé.

«Selon moi, c'est normal. Quand M. Bouchard se promène à travers le pays en provoquant des débats, il doit s'attendre à des réactions. Il a rendu les autochtones nerveux quant à leur futur. Il est allé dans l'Ouest en posant toute une série de questions. Maintenant, il est à Paris», a souligné le premier ministre. «Ce qu'il obtient, c'est une réaction à ce qu'il a fait.»

M. Chrétien a affirmé que le chef bloquiste parlait de l'indépendance du Québec comme d'un fait accompli. «Mais il parle d'une

question purement hypothétique, ce qui amène d'autres personnes à donner des réponses hypothétiques», a-t-il dit.

Depuis plus d'une semaine, le ton monte du côté fédéraliste. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Mike Harcourt, a soutenu que ses électeurs et les Québécois deviendraient les pires ennemis si le Québec se séparait. Il a ajouté que le territoire actuel du Québec pourrait être remis en cause.

Son collègue de la Saskatchewan, Roy Romanow, a secondé M. Harcourt, disant qu'il reflétait le sentiment des gens de l'Ouest. Il a aussi vivement critiqué le voyage en France de Lucien Bouchard.

Mardi, à Québec, le ministre Ron Irwin a indiqué qu'en cas de séparation du Québec, les autochtones québécois pourraient maintenir leur lien avec le Canada et jouir de sa protection, des propos que M. Chrétien a évité de désavouer hier.

Toutes ces déclarations ont provoqué des sorties adverses du premier ministre québécois Daniel Johnson, du chef péquiste Jacques Parizeau et du leader bloquiste Lucien Bouchard.

M. Chrétien, qui commentait ces événements pour la première fois hier, a pris le tout avec détachement, qualifiant le débat de prévisible mais d'inutile.

«Si (M. Johnson) gagne les élections, on aura tous perdu notre salive et s'il ne gagne pas les élections, il y aura un référendum. Et

si le Québec décide de rester au (sein du) Canada, on aura encore perdu plus de salive», a-t-il lancé.

Fidèle à son habitude, il a répété qu'on ne doit pas présumer du résultat des prochaines élections provinciales, ce qui ne l'empêche pas de tirer ses propres conclusions.

«Je sais que les Québécois ne veulent pas se séparer du Canada», a-t-il répété avant de qualifier les débats actuels d'«académiques».

Par ailleurs, M. Chrétien a invité le chef péquiste à relire jusqu'au bout ses avis juridiques sur l'intégrité du territoire québécois. Pour contrer la position de M. Irwin, M. Parizeau avait fait état de cinq avis légaux qui appuyaient l'intégrité du territoire actuel du Québec.

Selon le chef libéral, l'avis en question soutient que les autochtones ne peuvent pas se séparer du Québec mais aussi que le Québec ne peut pas se séparer du Canada.

Pour appuyer un peu plus sa thèse, M. Chrétien a rappelé que la constitution canadienne ne prévoyait aucun mécanisme pour permettre à une province de se retirer de la fédération.



Jean Chrétien

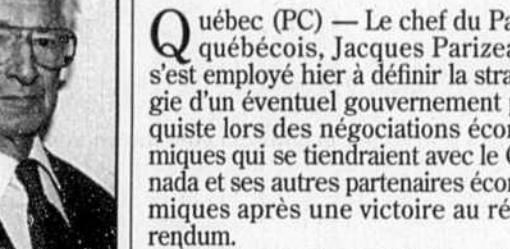
ANNONCES CLASSÉES

INDOX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES
100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.
Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

251 BUREAUX À LOUER
VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 700 à 1700 pi. ca. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène
275 LOCAUX À LOUER
VIEUX-MONTRÉAL - PLACE YOUVILLE Rez-de-chaussée: 3000 pi. ca. avec s/sol, grande vitrine, idéal pour boutique, galerie, etc. Réné: 932-1630
318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

Accession à la souveraineté Parizeau: le Québec épongerait sa «juste part» du déficit



LE MAY, RODRIGUE

Est décédé à Ottawa le mercredi 18 mai 1994 à l'âge de 78 ans. Il laisse sa compagne Charlotte Frenette et ses enfants: Charles (Francine Drouin), Hélène (Fille de la Sagasse), Bernadette et François (Diane Méthot); ses petits-enfants: Jean-François, Mireille, Martin, Eric, Daniel, et Joël; ses frères: Hector, Jean, Alfred et Roch; ses sœurs: Marguerite et Françoise.

Québec (PC) — Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, s'est employé hier à définir la stratégie d'un éventuel gouvernement péquiste lors des négociations économiques qui se tiendraient avec le Canada et ses autres partenaires économiques après une victoire au référendum.

A l'occasion de sa réplique au discours du budget qui, selon le chef de l'opposition, «marque la fin d'une époque», M. Parizeau a brossé un portrait du cadre économique post-référendaire qui serait, a-t-il indiqué, considérablement différent de celui que le Québec aurait connu en 1980.

Si les pourparlers sur le partage de la dette «seraient sans conteste les plus ardu», un Québec souverain, a répété M. Parizeau, accepterait d'éponger «sa juste part» du déficit. Mais pas question pour le chef du PQ de s'engager dans une ronde interminable de négociations pour définir les modalités de paiement. «Il n'y aura pas de vastes négociations», a-t-il lancé.

«Il faut cesser de penser que pour faire bouger quelque chose de cinq degrés, il faut en discuter pendant

des mois». Car dans l'esprit du chef péquiste, tout est déjà très clair: «Pas question de prendre notre bon argent pour payer entièrement notre part de la dette. Le gouvernement canadien ne rembourse pas sa dette, pourquoi on rembourserait la nôtre?»

Selon M. Parizeau, un Québec souverain, pour la première fois de son histoire, «enverrait des chèques à Ottawa (pour défrayer les paiements des intérêts sur la dette) plutôt que d'en encaisser». Et si les Canadiens se montrent réfractaire à cet arrangement, «les chèques partiront un peu plus tard», a lancé le chef du PQ.

Bref, de souveraineté-association, on ne parle plus: «Qu'est-ce qu'on a payé ce trait d'union en 1980! Ce coup-ci, on leur dit: vous ne pouvez pas prendre de sanctions commerciales contre nous.»

Car, selon Jacques Parizeau, le Canada serait impuissant à empêcher le Québec d'adopter le dollar canadien comme monnaie officielle ou de faire partie de l'Accord de libre-échange canado-américain ou de l'ALENA.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
BORD DE L'EAU, Vieux Dorion, 227 av. du Club, jolie maison ancienne, partiellement rénovée. Vue magnifique, 3 c.c., 2 salons, près maison Trestler & train, 2e étage loué, rev. mensuel: \$255. 215.000\$. 455-5829.
C.D.N.: Grand 3 1/2, calme. A saisir: cause départ, négociable, sans agent. 735-4192.
PRES ÉCOLES Ville St-Laurent. Bungalow, 3 c.c., 2 s/bains, s/sol fini, garage. Proprio Direct: 856-4444, 332-4941.
VIEUX-MONTRÉAL: 12.000 pi. ca., coin St-Pierre et St-Paul. Aubaine pour tous commerces. Idéal proprio occupant. 932-1630
103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
C.D.N.: Spacieux 3 1/2, près U de M, hôpitaux, impeccable, terrasse, 82 000\$. J. Pilon 739-1598, Trans-Action Mont-Royal.
CENTRE-VILLE 1.150 pi. ca., ensoleillé, aire ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat., extras. 117.000\$. 989-1178.
MONT STE-ANNE Ski, golf, vue fleuve, 1 chambre, foyer, meublé 1 + v, 47.500\$. Québec 656-1491.
121 CANTONS DE L'EST
ROYAL LEPAGE ABERCORN
Propriété de 55 acres surplombant le village, vue des montagnes. En plus de la résidence principale on y trouve, grande écurie, garage et maison d'ami. Piscine creusée, ruisseau, rivière. 350 000\$. DENISE DUPRAT, FRI Royal LePage courtier 1-534-3635
DOMAINE 15 ACRES
30 min. de Sherbrooke, 2 chalets dont un habitable à l'année. Plusieurs extra. 97.000\$. Faut vendre. 819-822-1070
FRELIGHSBURG Chalet, 2 foyers, beau terrain, vue splendide, privé, 85.000\$. J. GILROUX, Imm. Dynamiques 1-538-4000.
125 HORS-FRONTIÈRES
ST-MARTIN, Antilles Françaises, 6 app. bat. US\$4200 mois/loc, US\$412M / 72 app. Et 3 villas, vue panoramique. 1 St-Mart US\$882M. 2 St-Barthelemy US\$562M & 812M. Aussi St-Barth, Gustavia. Bien situé au centre-ville US\$282M.
Da Soledade 011(590)87 8313.
132 CHALETS
À HUBERDEAU, accès au lac à la Loutre, foyer, pierre, terrasse, 2 c.c., hiverné, 45.000\$. 526-6210.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
6425 DES ÉRABLES, 7 1/2, chalet d'origine, bois franc, les entrées, s/cot, coin, non chauff. Réf. 6255, 672-5186
A AHUNTSIC: Demi sous-sol, 3 1/2 et 4 1/2 complètement rénovés. 385-3097
AHUNTSIC 5 1/2, non-chauffé, haut duplex, calme, clair, St-Urbain/Beauharnois. 600\$. 398-3897.
AHUNTSIC, 7 1/2, bas duplex, ensoleillé, chauffé, site agréable, coin, balcon, garage. 825\$/mois. Disponible 1er juillet. Idéal pour jeunes professionnels. 279-5272.
BOUL. ST-JOSEPH, coquets 5 1/2 et 3 1/2 rénovés, 2 ou 3 appartements, garage chauffé disp. 521-9469.
BRÉBEUF (RACHEL), 6 1/2, r-d-c, terrasse, 675\$ non chauff., planchers peints. 525-8552
C.D.N. 3 1/2, 4 1/2 Rénové, équipé, pour pers. tranquilles. Près U. de M. et transports. 739-9650.
C.D.N. Près U. de M., libre 1er juin, 6 1/2, haut duplex, chauffé, eau ch, fournie, garage. 737-3081
C.D.N.: Coin Linton + Laviole, 3 1/2, non chauffé, maison propre, tranquille, équipé, jardin arrière, près bus 161, dépanneur, métro. Lav / séch. dans immeuble. 737-0770.
CARRÉ ST-LOUIS: Superbe victorienne, 2 étages, 3 c.c., 3 s/bains, tout équipé, 1.255\$. 278-8080, jour.
CENTRE-VILLE, (La Cité), 1 1/2 meublé, 24e étage. A sous-louer juin à déc., élect et chauff. inclus, 652\$/mois négo. 286-1977 ou 843-9382, (répondreur).
CENTRE-VILLE, St-Urbain/Sherbrooke. Luxueux 5 1/2, juin. 950\$. 333-9928
CENTRE-VILLE, St-Urbain 2167. Triplex victorien, 3 1/2, 4 1/2 de 500 à 750 \$. V. site dim. de 14h. à 16h. 465-1538
CHOMEDEY, LAVAL, Triplex neuf, haut et bas, 4 1/2, 2 c.c., cuis./frigo, spa/elect et propes, tapis marbre. 685-9476.
DE MAISONNEUVE E. Près Radio-Canada, luxueux 3 1/2, poêle, frigo, lav./séch. intégrés. 522-9481, 642-1285.
DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»
HAMPSTEAD, 7 1/2, haut duplex, ensoleillé, foyer, solarium, garage, 5 min. métro. Entre 18h et 21h: 486-1536.
ILE-DES-SŒURS, App. de standing, meublé, 1300 p.c., 2 c.c., 2 s./b., air clim., parking, piscine. Libre juil. 1900\$/mois. 762-1513.
LUXUEUX 3 1/2 ouvert, centre-ville, avec foyer, petit jardin. Libre le 1er juillet. 650\$/mois. Tél.: 284-3061 ou 738-9458.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER
BORD DE L'EAU, Vieux Dorion, 227 av. du Club, Maison ancienne, propre, confortable, vue magnifique, 3 c.c., 2 salons, 2e étage occupé, 1er étage 850\$/mois. Références. Près maison Trestler & train. 455-5829.
170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER
VILAINÉ, BANLIEU OUEST DE PARIS Près gare et métro. Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an, sept. à sept. 932-1630.
175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
ILES-DE-LA-MADELEINE Maison à louer à la semaine, meublée au complet 400\$/sem. Semaines disp. juillet + août. (418) 986-2207.
176 CHALETS À LOUER
LAC L'ACHIGAN, St-Hippolyte, tout confort. Été. 662-0380, fin de sem.: 563-1714.
TRACY, bord du fleuve, tranquille, tout équipé. Été. (819) 770-8808
192 ON DEMANDE À LOUER
FAMILLE RESPONSABLE cherche chalet confortable, 3 ou 4 c.c., bord lac, rég. Laurentides. Du 2 au 23 juillet. (514) 335-2511
201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES
IMMEUBLE À BUREAUX VIEUX-MONTRÉAL
Rénovation impeccable Immeuble détaché, en pierre, plus de 6000 pi. ca. sur 4 étages. Disponible pour investisseur ou utilisateur. Parking pour 20 voitures. Prix réduit à 675 000 \$ pour vente rapide. Contact: (416) 923-6345 ou fax (416) 966-0344
251 BUREAUX À LOUER
LOCAL à louer - 2 grandes pièces. Idéal pour groupe commun ou à but non lucratif. Centre-ville (St-Laurent/Des Pins). Info: 844-7638
OUTREMONT: 600 p.c., coin De l'Épée et Laurier, climatisé, 1er août, 900\$/mois. 733-1228.

DÉCÈS
ARRÊT THIBAudeau: QUÉBEC «HARMONISE» QUÉBEC
Le gouvernement du Québec préfère «harmoniser» sa position à celle d'Ottawa et maintiendra le statu quo concernant l'imposition des pensions alimentaires, a fait savoir hier le ministre des Finances, M. André Bourbeau, au lendemain de l'annonce selon laquelle l'arrêt Thibaudeau serait porté en appel par le gouvernement fédéral.
«Nous préférons attendre la fin des procédures» avant de prendre quelque décision que ce soit, a déclaré M. Bourbeau à l'Assemblée nationale. Le ministre s'est justifié par le fait que Québec tente généralement d'harmoniser sa fiscalité avec celle d'Ottawa.
Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, a fait remarquer que Québec n'a pas toujours harmonisé ses politiques avec celles du gouvernement fédéral. Ce fut le cas par exemple lorsque Québec a créé les actions accréditées pour soutenir l'exploration minière ou le Régime épargne-actions.
M. Parizeau a donc constaté que le gouvernement du Québec se rangeait «du côté de Revenu Canada plutôt que du côté de Mme Thibaudeau».
Mercredi, le ministre fédéral de la Justice, M. Alan Rock, a annoncé qu'il portait l'arrêt Thibaudeau en appel. La Cour d'appel fédérale donnait raison à Mme Susan Thibaudeau, la semaine dernière, statuant que le fait d'exiger qu'un parent séparé inclue dans son revenu imposable la pension alimentaire reçue pour ses enfants était discriminatoire aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.
IMPARTITION INFORMATIQUE: L'ÉTUDE SE POURSUIT
Québec — L'étude sur les avantages et les inconvénients de confier par impartition à l'entrepreneur privée la gestion de sept centres de traitement informatique va se poursuivre au gouvernement du Québec, en dépit d'une proposition faite par les syndicats des professionnels et des fonctionnaires en faveur d'une solution différente.
Une rencontre a eu lieu hier entre les chefs syndicaux et la présidente du Conseil du Trésor qui n'a mené à rien. Le SFPQ et le SPGQ proposent à la ministre de renoncer à l'impartition dès maintenant et d'entamer des discussions avec les syndicats afin de trouver comment, au sein même du secteur public, il serait possible de réaliser des économies d'échelle et alléger le contrôle bureaucratique pour une meilleure efficacité. La ministre a exprimé sa «déception» devant ces propositions. Elle a dit au DEVOIR que «le document qu'on m'apporte c'est un document de statu quo».
Elle affirme que les syndicats se posent des questions sur les bénéfices de l'impartition qui sont «les mêmes que celles du gouvernement dans le cadre de l'étude»: est-ce qu'on peut vraiment faire des économies, pourra-t-on garantir la confidentialité des renseignements, peut-on s'assurer que le gouvernement ne devienne pas captif d'un fournisseur unique, etc.?
BEAULIEU, JEAN-PIERRE
À l'Hôpital Lakeshore, le 19 mai 1994, est décédé Jean-Pierre Beaulieu, père d'André, Ginette et Jean-Claude. Il laisse également ses sœurs, ses beaux-frères, neveux et nièces et amis.
À la demande du défunt, il ne sera pas exposé.
Les funérailles auront lieu samedi 21 mai à 10h00 en l'église St-Raphaël de l'Île Bizard, et de là au cimetière de l'Île Bizard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
Direction Urgel Bourgie Ltée.
MAÇONNERIE, ciment, briques. Restauration Lazare Enr. 455-8903
MÉNUSIER ferait ouvrage de tous genres. Demander Claude: 387-0788.
REPARATION, RÉNOVATION, int./ext. Peinture et autres. 349-2578
575 DÉMÉNAGEMENT
GILLES JODOIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.
675 BATEAUX, YACHTS, VOILIERS
CHRISCUET 1992, neuf (35 heures), longeur 18'6", largueur 33", OMC CO-BRA 4.3, Aqua 2 tons, 285 HP. Contact: François. 426-4307
695 AUTOMOBILES
VOLKSWAGEN CABRIOLET, 1988, 71.500 km, 5 vitesses, noir, air, condition excellente. 9.500\$. 735-1018.

ARRÊT THIBAudeau: QUÉBEC «HARMONISE» QUÉBEC
Le gouvernement du Québec préfère «harmoniser» sa position à celle d'Ottawa et maintiendra le statu quo concernant l'imposition des pensions alimentaires, a fait savoir hier le ministre des Finances, M. André Bourbeau, au lendemain de l'annonce selon laquelle l'arrêt Thibaudeau serait porté en appel par le gouvernement fédéral.
«Nous préférons attendre la fin des procédures» avant de prendre quelque décision que ce soit, a déclaré M. Bourbeau à l'Assemblée nationale. Le ministre s'est justifié par le fait que Québec tente généralement d'harmoniser sa fiscalité avec celle d'Ottawa.
Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, a fait remarquer que Québec n'a pas toujours harmonisé ses politiques avec celles du gouvernement fédéral. Ce fut le cas par exemple lorsque Québec a créé les actions accréditées pour soutenir l'exploration minière ou le Régime épargne-actions.
M. Parizeau a donc constaté que le gouvernement du Québec se rangeait «du côté de Revenu Canada plutôt que du côté de Mme Thibaudeau».
Mercredi, le ministre fédéral de la Justice, M. Alan Rock, a annoncé qu'il portait l'arrêt Thibaudeau en appel. La Cour d'appel fédérale donnait raison à Mme Susan Thibaudeau, la semaine dernière, statuant que le fait d'exiger qu'un parent séparé inclue dans son revenu imposable la pension alimentaire reçue pour ses enfants était discriminatoire aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

LE DEVOIR

## LE MONDE

Entretien avec Emmanuel Constant, chef des néodualistes haïtiens

## La droite haïtienne s'organise

Le FRAPH est en mesure de concurrencer Lavalas, prétend son secrétaire général

La droite haïtienne, ce n'est pas seulement des militaires qui terrorisent et massacrent la population. C'est aussi un mouvement néodualiste, le FRAPH, qui prétend être devenu une force politique à même de concurrencer le mouvement Lavalas du président en exil Jean-Bertrand Aristide sur son propre terrain: l'appui libre et consenti de la population. Mensonge éhonté? Nouvelle forme de macoutisme de sinistre réputation? Simple habillage politique de la dictature militaire? LE DEVOIR a interviewé hier le secrétaire général de ce mouvement de plus en plus visible, et pas uniquement en Haïti.

SYLVIANE TRAMIER  
LE DEVOIR

Apparue sur la scène haïtienne il y a environ un an, l'organisation néodualiste du Front pour l'avancement et le progrès en Haïti (FRAPH) a aujourd'hui des antennes dans toutes les grandes villes américaines et européennes où existe une importante population haïtienne.

Un travail de sape dans la diaspora, répliquent les partisans d'Aristide

Le secrétaire général du FRAPH, Emmanuel Constant, dit «Toto», a confirmé, dans un entretien téléphonique avec LE DEVOIR, la présence de noyaux plus ou moins organisés de sympathisants actifs à Boston, Paris, New York, Miami, et Montréal.

«Je n'ai rien d'un chef de bande», dit le numéro un de l'organisation qui s'est néanmoins signalée une des toutes premières fois en octobre dernier lorsque une bande d'hommes armés, faisant irruption sur le port de la capitale haïtienne, persuadait les Américains de faire faire demi-tour au navire *Harlan County* et les 200 soldats à son bord.

A ce moment-là, l'ONU avait décidé l'envoi de militaires pour encadrer l'armée et la police haïtienne, dans le cadre des accords de Governors Island conclus entre le président légitime Jean-Bertrand

Arjstide et les militaires auteurs du coup d'Etat en septembre 1991. Le plan de Governors Island a tourné court.

«Nous n'avons rien de clandestin, nous sommes une organisation reconnue», dit Emmanuel Constant, bien que le FRAPH soit considéré par la communauté internationale comme une organisation appa- rentée au banditisme et adeptes des méthodes du macoutisme. On lui attribue notamment l'incendie du bidonville Cité-Soleil qui a fait 70 victimes en décembre. Les noms des dirigeants du FRAPH, et celui d'Emmanuel Constant figurent sur

la liste des personnes frappées des sanctions appliquées par le Canada contre les militaires haïtiens.

M. Constant nie que le FRAPH ait recours à la violence. «Ce n'est ni dans nos méthodes, ni dans nos idées», dit cet ancien élève du collège Marie-Victorin, du Cégep du Vieux Montréal et de l'Université Concordia. Il a été également attaché commercial d'Haïti à Ottawa au début des années 80. Aujourd'hui, Emmanuel Constant est *persona non grata* au Canada, même si sa femme, ses enfants et son frère sont des résidents de Montréal.



Le «président provisoire» Émile Jonassaint, hier à Port-au-Prince

M. Constant estime que le FRAPH, avec dit-il, «400 000 membres en Haïti», constitue avec le mouvement Lavalas du président Jean-Bertrand Aristide une des deux forces politiques du pays. «Nous avons deux leadership, Lavalas et le FRAPH, qui se partagent la population. La politique revancharde d'Aristide lui a fait perdre des sympathisants qui ont rejoint le FRAPH. Il est temps que Aristide s'assesse avec moi pour discuter du sort de ce pays», dit M. Constant.

Emmanuel Constant définit son groupe comme une organisation de centre-droite, avec une idéologie social-démocrate, et un modèle «la social-démocratie canadienne».

Le secrétaire général du FRAPH dit que son groupe a 472 adhérents à Montréal, des personnes qui cotisent à l'organisation. Dans la communauté haïtienne de Montréal, en majorité favorable au président Aristide, on se dit convaincu que la droite haïtienne a entrepris un travail de sape dans le «10e Département».

La nomination du journaliste de *La Presse* Charles David au cabinet du «président provisoire» Émile Jonassaint, non reconnu par la communauté internationale, a causé un certain émoi. «On est tous un peu sur le qui-vive» dit un Haïtien montrealais qui affirme que des personnalités de la communauté haïtienne, connues pour leurs sympathies pour le président Aristide, ont reçu des menaces anonymes.

Emmanuel Constant dit appuyer le «président provisoire», Émile Jonassaint, désigné par les militaires. «Je soutiens l'idée d'une transition, car un pays ne peut pas marcher sans un commandant de bord. J'appuie Jonassaint en tant que sage qui veut faire sortir le pays de la crise. Quant à ses ministres, nous attendons qu'ils fassent leurs preuves.»

Des intellectuels français présentent une «liste Sarajevo» aux européennes

## La Bosnie, un débat français

Paris songe à retirer ses soldats

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Paris — Le philosophe français Bernard-Henri Lévy a décidé de présenter une liste aux élections européennes du 12 juin intitulée «l'Europe commence à Sarajevo», a-t-on appris hier à l'issue d'une réunion des intellectuels à l'origine de cette initiative.

Cette liste, visant à placer le problème de la Bosnie au cœur du débat européen, sera conduite par le cancérologue Léon Schwartzberg.

Y figureront notamment, outre Bernard-Henri Lévy, le philosophe André Glucksmann, et les écrivains Marek Halter et Pascal Bruckner, a-t-on précisé.

Dimanche dernier, lors d'une émission télévisée, Bernard-Henri Lévy avait annoncé qu'il envisageait de présenter une «liste Sarajevo», faisant valoir qu'il n'est pas pensable que la question de la Bosnie ne soit pas au cœur du débat européen.

Bernard-Henri Lévy a également réalisé un film documentaire consacré à la Bosnie et intitulé *Bosna!* Il avait condamné dimanche l'attitude de la France, du président François Mitterrand et des Européens face au drame de la Bosnie. Ses propos avaient entraîné lundi une réplique du président français.

Par ailleurs, la France a fait savoir hier qu'elle entamerait le retrait de ses Casques bleus de l'ex-Yougoslavie à la mi-juin si aucun progrès significatif vers un règlement en Bosnie n'intervenait d'ici là.

Une déclaration en ce sens d'Alain Juppé fait suite à un avertissement analogue du secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères Douglas Hogg.

Ce dernier avait déclaré mercredi qu'il restait aux belgés borbosniaques environ huit semaines pour parvenir à un règlement, faute de quoi c'en serait fini de la présence des Casques bleus et de l'aide humanitaire.

Les ministres des Affaires étrangères américain, russe et européens auront une nouvelle réunion sur la Bosnie le 13 juin à Genève et la France pourrait alors officialiser le retrait partiel de ses Casques bleus, a déclaré le ministre des Affaires étrangères français.

S'exprimant au micro d'Europe 1, Alain Juppé a cependant assorti cette décision d'un «peut-être» et de conditions sur l'évolution de la situation.

«Nous devons nous revoir entre ministres des Affaires étrangères dans la même composition qu'il y a quelques jours à Genève le 13 juin, dans trois semaines, et c'est là que sera peut-être à nouveau le moment de la décision.»

«Nous ne pourrions pas laisser nos Casques bleus indéfiniment sur le terrain», a-t-il précisé. «Si les populations au service desquelles ils se trouvent ont des gouvernements qui ne veulent pas faire la paix, il n'y a aucune raison de laisser indéfiniment les Casques bleus.»

EN BREF

## LE NORD-YÉMEN RESSERRE SON ÉTAU

Aden (AFP) — Deux fortes explosions ont secoué Aden hier soir, provoquant la panique des habitants, a déclaré l'envoyé spécial de l'AFP. Un incendie s'est déclaré dans une zone proche de l'aéroport. Le champignon de fumée pouvait être clairement vu à quelques centaines de mètres du principal hôtel d'Aden, proche de l'aéroport où logent les journalistes et les quelques ressortissants étrangers restés sur place. L'armée du nord a resserré encore plus l'étau hier autour de la métropole du sud. Elle a conforté sa percée au nord d'Aden, à l'issue de violents combats qui se sont souvent déroulés au corps à corps.

## ORTEGA PASSERA LA MAIN

Managua (Le Monde) — Violetta Chamorro, présidente du Nicaragua, a annoncé mercredi que le général Humberto Ortega, chef de l'armée et frère de l'ancien président sandiniste Daniel Ortega, quitterait ses fonctions le 25 février 1995. «Pour la première fois dans l'histoire du pays, a déclaré Mme Chamorro, le Nicaragua va avoir une armée clairement subordonnée au pouvoir civil et sans lien avec un parti politique.» Cette décision met un terme à une situation intenable. Défaits, à leur grande surprise, aux élections de février 1990, les sandinistes avaient exigé de conserver le contrôle de l'armée et de la police. Mme Chamorro y avait consenti, mais elle a payé cher cette concession, accordée au nom d'une ambitieuse politique de réconciliation nationale.

## BALAGUER POURRAIT REMETTRE ÇA

Santo Domingo (service espagnol de l'AFP) — Le président Joaquín Balaguer, qui cherche à obtenir un septième mandat, est prêt à accepter la tenue de nouvelles élections «si la Commission centrale des élections (JCE) confirme les présomptions d'irrégularités» lors de la consultation de lundi dernier. C'est ce qu'affirmait hier le quotidien *El Siglo*. Le vieux président aveugle de 87 ans se dit ainsi, au conditionnel, prêt à ce que se déroulent de nouvelles élections. Le tout dernier bulletin de la JCE, hier, donnait une très légère avance de quelque 27 000 voix à Balaguer sur son rival du PRD, Peña Gomez.

## RÉFÉRENDUM EN ULSTER

Londres (AFP) — La population de l'Ulster se prononcera sur son avenir par référendum, a annoncé hier soir le gouvernement britannique. La volonté de la majorité des habitants d'Ulster sur l'avenir politique de la province «s'exprimera par un scrutin», a indiqué Londres dans un communiqué publié après avoir répondu à une liste de questions du Sinn Féin, l'aile politique légitime de l'IRA. Le gouvernement ne précise pas la date de la consultation.

## LE SCRUTIN RUSSE: TRUQUÉ

Washington (AFP) — Des services de renseignements américains estiment que le scrutin de décembre 1993 sur la nouvelle constitution russe a été truqué par des responsables locaux qui ont ajouté des bulletins pour atteindre le quorum de 50%, a affirmé hier le *Washington Times*. Selon le quotidien conservateur, des informations classées «secret-défense» obtenues par espionnage électronique ont montré des «violations très nombreuses» lors du scrutin du 12 décembre. Ainsi, dans plusieurs régions, des responsables locaux ont transmis à Moscou le nombre de bulletins distribués aux électeurs de leur circonscription et non celui des votes effectivement déposés dans l'urne, selon les rapports américains cités par le journal.

## Jonassaint dénonce les «boat people»

Port-au-Prince (AFP) — Le président provisoire haïtien Émile Jonassaint, non reconnu par la communauté internationale, a annoncé hier que son gouvernement allait prendre des sanctions contre les départs clandestins de «boat-people» vers la Floride.

M. Jonassaint, qui s'exprimait au cours d'une conférence de presse au Palais national, a précisé qu'un décret datant de 1980 et punissant les départs clandestins du territoire national, était toujours en vigueur.

Par ailleurs, le président provisoire a estimé qu'une invasion militaire américaine d'Haïti «serait un crime». «Que pouvons nous faire contre les États-Unis, ils peuvent nous réduire

en cendres en une minute» s'est-il exclamé.

Il a d'autre part annoncé qu'un conseil des ministres se tiendrait aujourd'hui pour prendre des «dispositions immédiates», afin de nourrir la population après l'entrée en vigueur samedi soir à minuit d'un embargo commercial total.

Interrogé sur l'isolement diplomatique du pays, il a souligné qu'«Haïti a toujours été seule depuis son indépendance» en 1804.

Il a indiqué, à ce propos, que le nouveau ministre des Affaires étrangères, Charles David, un journaliste établi à Montréal, qu'il a qualifié de «très compétent» était actuellement «en tournée à l'étranger».

Le président fait l'éloge de Charles David

## Débandade au Malawi

Le vieux dictateur Banda reconnaît la défaite

Lilongwe (AFP) — Sans attendre l'annonce officielle des résultats des premières élections libres du Malawi, le président Kamuzu Banda s'est incliné hier devant son adversaire et ancien collaborateur, Bakili Muluzi.

Dans un bref discours radiodiffusé, M. Banda, qui a conduit ce petit pays d'Afrique australe à l'indépendance il y a 30 ans, a reconnu sa défaite et proposé sa collaboration à son successeur.

Selon la commission électorale basée à Lilongwe, l'annonce des résultats officiels aura lieu en fin de journée ou dans la soirée. Sur les 24 districts des trois régions du pays, 21 d'entre eux ont déjà communiqué leurs résultats définitifs mais aucun chiffre ni pourcentage officiel n'est encore disponible.

Toutefois, des estimations non officielles pour l'élection présidentielle confirment l'avance de l'UDF (Front démocratique uni) avec 42% des voix, suivie du MCP (35%) et de l'Aford (23%).

Dans la capitale économique Blantyre, bastion de l'UDF, les partisans de M. Muluzi ont commencé à fêter leur victoire et doivent se rassembler autour de leur leader pour une grande manifestation dans l'après-midi.

A Lilongwe, également des groupes célébrant la victoire ont commencé à se former dans les rues de la vieille ville.

Une première analyse des grandes tendances du vote confirme que les Malawites ont voté pour le changement après 30 ans

## Crimée: Kravtchouk menace

Kiev (AFP) — Le président ukrainien Leonid Kravtchouk a déclaré hier que les autorités de Kiev avaient «assez de force» pour contraindre la Crimée à respecter la constitution ukrainienne.

«Si les autorités criméennes violent la constitution ukrainienne, nous avons assez de force pour la faire respecter», a déclaré M. Kravtchouk hier après-midi lors d'une rencontre préélectorale avec les rédacteurs en chef des journaux de la région de Kiev.

Ces menaces interviennent alors que se sont succédés hier les communiqués contradictoires de Kiev et de Simferopol sur l'envoi de troupes ukrainiennes dans la république autonome ukrainienne de Crimée.

## Le FPR accusé

AFP ET REUTERS

Nairobi — Au moins 30 patients ont été tués dans le bombardement du Centre hospitalier de Kigali (CHK) et l'ONU a été prise sous une pluie d'obus hier, journée marquée par les combats les plus intenses depuis dix jours dans la capitale rwandaise, selon ces deux organisations.

Les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) ont été accusés par le général Roméo Dallaire, commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), d'être les auteurs du bombardement du CHK. Les rebelles sont également «fortement soupçonnés» d'avoir tiré sur le convoi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans lequel se trouvait un médecin suisse blessé au flanc gauche par un éclat d'obus.

## Clinton conserve la carte militaire

Washington (AFP) — Le président Clinton a rappelé hier que l'usage de la force demeurerait une des options pour ramener la démocratie en Haïti.

Tout en soulignant qu'il ne fallait pas spéculer sur «un usage hypothétique de la force», M. Clinton a souligné que les États-Unis avaient des «intérêts significatifs» en Haïti, au cours d'une conférence de presse conjointe à la Maison-Blanche avec le premier ministre indien Narasimha Rao.

Selon le président Clinton, Haïti se trouve «dans l'arrière-cour» des États-Unis. «Deuxièmement, il y a

un million d'Haïtiens américains, troisièmement, nous avons plusieurs milliers d'Américains en Haïti, quatrièmement, nous pensons que de la drogue arrive aux États-Unis en provenance d'Haïti.»

Les côtes américaines continuent par ailleurs de «faire face au risque d'une vague massive d'immigrants haïtiens», a poursuivi Bill Clinton.

Dernière raison importante pour le chef de l'exécutif américain, «Haïti et Cuba sont les deux derniers pays non-démocratiques dans notre hémisphère».

«Nous avons beaucoup d'intérêts importants là-bas», a-t-il affirmé.

Le droit, à paraître

la personne et les affaires

Auteurs  
Pierre Montreuil  
Robert Bouchard

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui s'intéressent au droit et à ce qui en découle.

Il constitue un excellent outil d'apprentissage du droit québécois en vigueur depuis l'instauration du nouveau Code civil du Québec le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

En vente en librairie ou au (514) 449-7886  
ISBN 2-89105-522-5 / 776 pages / 47 \$

gaëtan morin éditeur  
171, boul. de Martagne  
Boucherville (Québec) J4B 6G4

Silvio Berlusconi, roi d'Italie?

Le triomphe gréco-romain du «Cavaliere»

Où s'arrêtera donc l'irrésistible ascension de Silvio Berlusconi? Se contentera-t-il de s'être taillé le deuxième empire de presse d'Europe...



Silvio Berlusconi

Rome (Reuter) — Vainqueur à Rome et à Athènes, Silvio Berlusconi a savouré hier son triomphe politico-sportif qui consacre le premier ministre-président de club comme personnage central du paysage italien.

Mais le chef du gouvernement a bénéficié de l'appui de plusieurs sénateurs à vie et du départ de l'hémicycle de quatre élus centristes qui ont quitté la salle avant le vote pour abaisser le quorum.

teurs attendent d'en savoir plus sur les projets économiques du premier ministre avant de parier sur une tendance durablement positive.

Sarney ne pourra pas briguer la présidence

BRÉSIL

Brasilia (AFP) — La Cour suprême du Brésil a décidé de refuser toute modification de la loi électorale du pays et de geler l'adhésion à un parti politique au 10 janvier dernier.

credo Neves, décédé avant d'avoir prêté serment, avait la semaine dernière fait part de son intention de briguer la présidence non pas au nom du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB, droite) auquel il appartient...

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

VISÉ A L'ORDRE DU HUISSIER INSTRUMENTANT. Ce 2 mai 1994. GERARD BRUCHESI, Huissier de Justice. Tel: (514) 691-5193.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. Changement de nom d'une personne majeure et de ses enfants mineurs PRÉSENT.

9000-8855 QUÉBEC INC. AVIS est, par les présentes, donné que 9000-8855 QUÉBEC INC., compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies...

VENTES EN JUSTICE. Conditions et renseignements. 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRÉSENT AVIS que CLEMENCE LAROCHELLE domiciliée au 7307, boul. Pie IX, Montréal, Québec H2A 2G6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de KEA SENECALE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-016746-933. LOCATION FORTIER INC. Partie demanderesse, -vs- GUY NADEAU.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRÉSENT AVIS que CLEMENCE LAROCHELLE domiciliée au 7307, boul. Pie IX, Montréal, Québec H2A 2G6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de KEA SENECALE.

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. Horizontalement: 1- Train desservant toutes les stations...

Transports Québec. APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES. Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (Type A), de construction (Type C), de services professionnels (Type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (Type S).

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRÉSENT AVIS que CLEMENCE LAROCHELLE domiciliée au 7307, boul. Pie IX, Montréal, Québec H2A 2G6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de KEA SENECALE.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRÉSENT AVIS que CLEMENCE LAROCHELLE domiciliée au 7307, boul. Pie IX, Montréal, Québec H2A 2G6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de KEA SENECALE.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM. PRÉSENT AVIS que CLEMENCE LAROCHELLE domiciliée au 7307, boul. Pie IX, Montréal, Québec H2A 2G6, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de KEA SENECALE.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. NO DE COUR: 500-11-00171-949. DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: MOBIRON INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1925, 32e Avenue, Lachine (Québec) H8T 3J1.

# LES SPORTS

LE DEVOIR

Deville-Rangers

## Après les Richard et Esposito, les Rhéaume...

FRANÇOIS LEMENU  
PRESSE CANADIENNE

East Rutherford — Il y a eu les frères Richard et Esposito. Aujourd'hui, il y a les frères Sutter, Turgeon, Courtnall, Broten, Lemieux, Claude et Jocelyn, et Hatcher. Et demain, pourquoi pas, les Rhéaume, Pascal et Manon?

Pascal Rhéaume le souhaite mais il n'y croit pas. Il se veut aussi réaliste que sa sœur et il ne pense pas que Manon atteindra un jour la Ligue nationale. Quant à lui, il espère disputer quelques matches dans l'uniforme des Devils du New Jersey au cours de la prochaine saison.

«J'ai vu jouer Manon au cours de l'hiver et sa place est dans la East Coast League. La Ligue américaine ou la Ligue internationale, c'est vraiment une coche au-dessus», raconte Pascal, qui dit admirer sa sœur autant pour son pragmatisme que pour son courage et sa détermination.

«Je n'en reviens pas comme cette fille-là a changé en deux ans», raconte Pascal qui, à 21 ans, est d'un an son cadet. «Le hockey est toute sa vie. Elle ne pense qu'à ça. Elle s'entraîne 365 jours par année, même le jour du mariage de notre frère. Elle est tellement en forme que je n'arrive pas à la suivre. Côté cardio-vasculaire, je suis certain qu'elle épouserait le joueur le plus en forme des Devils», ajoute Pascal, qui mentionne que Manon ne fait plus que 118 livres.

«Elle a perdu au moins 25 livres en deux ans. Elle surveille son alimentation. Jamais de gras, jamais de frites. Mais 118 livres, c'est pas gros pour garder les buts d'une équipe professionnelle», fait-il remarquer.

Si Manon n'atteint pas la Ligue nationale, elle pourrait aider son frère à réaliser son but. «Ma sœur est une grande source d'inspiration. Son travail, ses efforts me motivent beaucoup. Ceux qui parlent contre elle sont simplement jaloux», répond-il à

ceux qui croient qu'elle n'a pas sa place au hockey. «Parce qu'elle est une fille, Manon ne veut pas passer pour une plaignarde. Quand elle a mal et qu'elle est couverte de bleus, elle attend d'être seule dans son appartement pour se mettre de la glace.»

Pascal Rhéaume a fait son junior à Trois-Rivières et Sherbrooke. Joueur de centre à caractère défensif, il n'a jamais pensé faire carrière au hockey. Mais il a reçu une invitation au camp (1992) des Devils et deux jours plus tard, il signait son premier contrat professionnel.

Il vient de compléter sa première saison à Albany, dans la Ligue américaine. Après un bon départ, il s'est fracturé un poignet pour finalement terminer la saison avec une fiche de 17-18-35 en 55 rencontres. Actuellement, il fait partie des sept ou huit réservistes des Devils qui s'entraînent quotidiennement sous la direction de Robbie Ftorek, son entraîneur à Albany.

## Wetteland a perdu la cible

«Quand je me regarde dans le miroir, c'est l'image de la faillite que je vois»

MICHEL LAJEUNESSE  
PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — La dernière sortie de John Wetteland à Philadelphie mardi n'avait rien de trop réjouissant. En une manche et deux tiers, il a donné trois points à la suite de trois coups sûrs et trois buts sur balles.

Ce qui inquiète ses patrons et Wetteland lui-même, c'est d'abord et avant tout qu'il accorde des buts sur balles à la tonne. En 17 manches, il a déjà donné huit passes gratuites.

Wetteland a protégé 43 victoires la saison dernière et 37 l'année précédente à sa première saison complète dans les ligues majeures.

Cette année, il ne compte que deux sauvetages et en a déjà bousillé cinq. Si on compte bien, les Expos, qui ne sont qu'à deux matches et demi des Braves d'Atlanta en tête de leur section, auraient bien pu se retrouver au sommet si Wetteland était parvenu à fermer la porte à toutes les fois que Felipe Alou lui a donné la balle.

Wetteland traverse des temps difficiles et à l'entendre, on comprend facilement qu'il est découragé.

«Quand je me regarde dans le miroir, c'est l'image de la faillite que je vois», dit-il d'une voix éteinte, recroquevillé sur un banc près de son casier.

Wetteland a l'impression d'avoir laissé tomber l'équipe à plusieurs reprises et il s'en veut.

Pourtant, il est complètement remis de sa blessure à la cuisse droite. Ses tirs manquent tout simplement de précision, surtout ses tirs à effet.

Mais par ailleurs, il jure qu'il va

s'en sortir. Son épouse Michelle lui téléphone à tous les jours pour l'encourager.

«Hier encore, elle m'a rappelé que je n'avais jamais eu la vie facile et qu'il avait toujours fallu que je me batte, a dit Wetteland. Je n'abandonnerai pas. Ce sera peut-être dans une semaine, dans un an, dans cinq ans, mais je lancerai de toutes mes forces jusqu'à ce que le bras me tombe. Je ne suis pas du genre à pleurer pour qu'on vienne à mon secours. Ce que j'ai, je me suis battu pour l'obtenir.»

Reconnaissant qu'il y a des choses plus importantes dans la vie que le baseball, il mentionne qu'il n'abandonnera pas la lutte.

«Si je me laisse aller maintenant, comment pourrais-je affronter les autres difficultés de la vraie vie dans quelques années?»

«Si j'abandonne la lutte maintenant, c'est certain que je n'ai aucune chance de m'en sortir. Mais si je me bats, je me laisse au moins une vraie chance. Cela ne veut pas dire que je vais gagner, mais j'ai au moins une chance. C'est la seule façon de voir les choses. De toute façon, même quand on a du succès, il faut continuer de se battre.»

Les choses ne sont peut-être pas aussi dramatiques que le prétend Wetteland. Il faut bien se rappeler qu'il avait connu un début de saison difficile l'an dernier également et qu'il ne totalisait que huit sauvetages au 1er juin.

Les Expos comptent aussi sur Mel Rojas, qui lui a déjà protégé 10 victoires. John Wetteland peut prendre son temps pour vraiment se retrouver.

## Victime d'une agression il y a plus d'un an à Hambourg

# Seles réclame 10 millions

Boca Raton (AFP) — L'ancienne numéro un mondiale Monica Seles a réclamé, hier, un minimum de 10 millions \$ à la Fédération allemande de tennis pour les pertes financières occasionnées par l'agression dont elle fut victime en avril 1993.

Dans une lettre communiquée par l'agent de Seles, l'avocat allemand de la joueuse Wilhelm Danelzik a estimé qu'il «ne faisait aucun doute que les mesures de sécurité insuffisantes» prises par les organisateurs du tournoi de Hambourg (Allemagne) avaient facilité l'agression. L'avocat a contacté la Fédération allemande, première étape pouvant mener à un procès contre les organisateurs de l'épreuve.

Son avocat a également estimé que «l'édition 1994 de ce tournoi a clairement montré que la mise en place de mesures de sécurité suffisantes, pour empêcher l'agression de joueurs lors des temps de repos, étaient non seulement possible mais réalisable».

Depuis l'Allemagne, le défenseur de Seles a indiqué que «la prochaine étape dépendait désormais de la réponse de la Fédération allemande». Selon lui, la somme réclamée comprend les pertes en gains au cours de tournois ainsi que les revenus de contrats de parrainage. «C'est difficile de donner une somme spécifique car l'affaire n'est pas terminée. Mais un minimum de 10 millions \$ semble correct», a-t-il déclaré.

Seles a également révélé pour la première fois son intention de faire appel après le verdict prononcé contre son agresseur, mis à l'épreuve mais pas condamné à une peine d'emprisonnement.

«J'ai toujours adoré le tennis et c'est difficile pour moi de ne pouvoir vivre la vie dont j'ai toujours rêvée», a déclaré Seles. Et selon son père qui est également son entraîneur, il faudra encore attendre pour assister au retour de sa fille à la compétition.

«Monica n'est pas encore parvenue à surmonter l'impact émotionnel de cette agression», a déclaré Karolj Seles. Elle aimerait rejouer dès maintenant sur le circuit mais n'en est pas capable.»

Professionnelle depuis février 1989, Seles, 20 ans, a notamment remporté huit titres du Grand Chelem.

## Décès du grand cycliste Luis Ocana

# L'hidalgo qui défia Merckx

Paris (AFP) — L'ancien champion cycliste espagnol Luis Ocana s'est donné la mort hier avec une arme à feu à son domicile de Caupenne d'Armagnac près de Nogaro, dans le Gers.

Ocana, qui souffrait d'un cancer généralisé, a été transporté au centre hospitalier de Mont-de-Marsan, où il est décédé. Agé de 48 ans, il était marié et père de deux enfants. Ocana est entré dans l'histoire comme l'homme qui osa défier le grand Eddy Merckx dans le Tour de France, au début des années 1970.

Né le 9 juin 1945 à Priego en Espagne, Ocana se révéla par un titre de champion d'Espagne dès 1968, sa première année chez les professionnels. Mais c'est dans le Tour de France qu'il allait prendre une dimension supérieure, par son formidable duel avec Merckx en 1971 et sa victoire deux ans plus tard.

Coureur de grande classe, doté d'un immense orgueil, celui qui incarnait la fierté chère aux «hidalgos» écrivit une des grandes pages du Tour en 1971. Cette année-là, dans une courte étape de montagne qui s'achevait à Orcières-Merlette dans les Alpes, il mena une échappée solitaire de grand style pour reléguer Merckx à plus de 8 minutes et endosser le maillot jaune.

Le drame l'attendait quelques jours plus tard dans les Pyrénées lorsqu'il chuta dans le col de Mente sous l'orage et dut abandonner la course alors qu'il était vêtu du maillot jaune. Mais, pour tous, Ocana allait rester l'homme qui avait fait plier le «Cannibale».

Deux ans plus tard, en l'absence de Merckx, il survola le Tour et devenait le deuxième Espagnol (après Bahamontes) à inscrire son nom au palmarès. Aussi fort dans les contre-la-montre que dans les grands cols, Ocana allait au total remporter 110 courses dans sa carrière avant de se retirer du peloton en 1977.

Installé dans le sud-ouest de la France, le pays où son père, un modeste ouvrier espagnol, avait choisi d'émigrer en 1957, il était ensuite devenu propriétaire-exploitant à Caupenne d'Armagnac près de Nogaro (Gers). Mais il avait gardé aussi des liens étroits avec le milieu cycliste, en tant que directeur sportif, consultant TV et radio et aussi membre des «Anciens du cyclisme», une association qu'il continuait à présider jusqu'à ces dernières semaines, malgré ses problèmes de santé.

## Mondial de soccer aux États-Unis

# 96% des billets vendus

Zurich (AFP) — À un peu moins d'un mois du coup d'envoi de la Coupe du monde de football 1994 aux États-Unis (17 juin-17 juillet), 96% des billets (soit un total de 3,4 millions) ont déjà été vendus. Les responsables américains ont annoncé cette bonne nouvelle, hier, à l'issue de la dernière réunion de la commission d'organisation de la World Cup, au siège de la Fédération internationale de football (FIFA) à Zurich.

«Il reste encore deux cent mille billets à vendre. 3,4 millions sur les 3,6 millions mis en vente ont trouvé preneurs, a indiqué Scott Letellier, directeur général du comité organisateur américain. 37 matches sur les 52 de la compétition sont d'ores et déjà complets, tout est vendu par exemple à Chicago et à Washington.»

La palme revient incontestablement à New York où selon le comité organisateur, la demande a dépassé les deux millions de billets en raison de la forte concentration italienne et irlandaise. «On a enregistré 400 000 demandes de billets pour le seul match Italie-Eire... Nous avons eu la même demande pour le match d'ouverture (Allemagne-Bolivie à Chicago) et pour la finale», a précisé M. Letellier. Les villes où la demande est la plus faible concerne Dallas et San Francisco pour certaines rencontres.

«Mais nous nous faisons aucun souci, a-t-il ajouté, car désormais l'Américain moyen sait que la Coupe du monde aura lieu dans le pays et parle de plus en plus de football. La presse aussi d'ailleurs, notamment à

Los Angeles», a encore expliqué, ravi, le directeur d'un Comité organisateur au complet maintenant avec 500 employés à plein temps et quelque 10 000 occasionnels.

Si tout semble bien se présenter sur un plan général, le seul problème réside en la pose de grillages autour des terrains, ce que ne veut pas la FIFA au niveau de la sécurité. «Le problème est que chaque ville est responsable de la sécurité chez elle et les autorités de Dallas par exemple, mais celles de San Francisco aussi, exigent que les grillages en place le demeurent», a souligné Scott Letellier. Nous allons donc encore leur expliquer qu'il faut absolument les enlever et j'espère qu'une décision définitive sera prise à ce sujet la semaine prochaine.»

Autre petit problème: la chaleur qui régnera au coup d'envoi (12h locales) des matches à Orlando (Floride). Le Belge Michel D'Hooghe, le président de la commission médicale de la FIFA, a ainsi prévenu qu'il faudrait prendre des précautions à une période de la journée où la chaleur sera très forte. «Etant donné que nous ne pouvons pas décaler ces matches pour des raisons de retransmissions télévisées et parce que l'après-midi il y a des orages dans cette région, les horaires seront maintenus. Mais nous allons donner des consignes particulières aux équipes ainsi qu'aux arbitres pour laisser les joueurs se désaltérer au bord du terrain», a souligné encore M. Letellier.

## EN BREF

### CLARKE À PHILADELPHIE?

Bobby Clarke s'approprierait à quitter son poste de directeur général des Panthers de la Floride pour rejoindre les Flyers de Philadelphie à titre de président. Le quotidien Philadelphia Daily News affirme que le retour de Clarke avec les Flyers est «probable», selon des sources au sein de la LNH.

### WARD DANS LA LCF?

Le quart Charlie Ward, gagnant du trophée Heisman comme meilleur joueur du football universitaire américain la saison dernière, veut jouer dans la LCF. Mais il ne veut jouer pour les Blue Bombers de Winnipeg, et c'est là un problème puisque ses droits dans la LCF appartiennent à cette équipe. Selon les rumeurs, les Blue Bombers auraient offert à Ward 400 000 \$ répartis sur trois saisons.

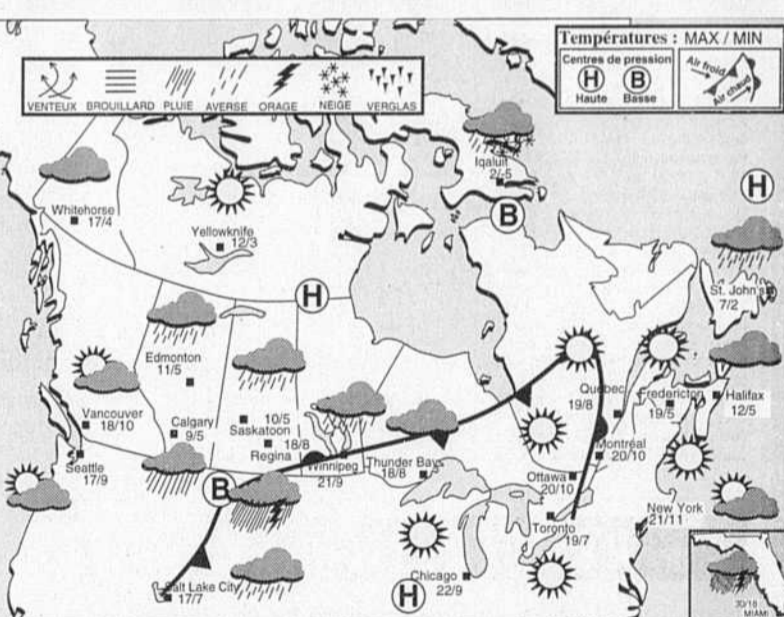
### KOSS À LA RETRAITE

Le patineur de vitesse norvégien Johann Olav Koss, triple champion olympique à Lillehammer, a annoncé qu'il mettait un terme à sa carrière. L'athlète a justifié cette décision par le fait qu'il lui était impossible de poursuivre ses études tout en maintenant parmi les meilleurs de sa discipline. Koss, 25 ans, a également évoqué sa difficulté à rester motivé après sa saison 1993-94 particulièrement brillante et couronnée en février par ses médailles d'or sur 1500, 5000 et 10 000 mètres à Lillehammer.

## LA MÉTÉO

### Prévision à long terme pour Montréal

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 20	min 10	max 24	12/24	15/21



### Situation générale:

Un soleil de plus en plus chaud. La crête de haute pression installée sur le sud québécois continuera de dominer le temps sur nos régions au cours des prochains jours. Cependant, une faible perturbation provenant du nord-ouest ontarien apportera des passages nuageux sur le nord-ouest québécois en fin de journée vendredi et sur les régions du sud samedi matin. À part cette interruption mineure, il y a quand même une belle fin de semaine en perspective. Ainsi, avec la dominance du soleil, le mercure grimpera à des valeurs légèrement au-dessus de la normale au cours des prochains jours sur le sud et l'ouest québécois.

### Régions:

**Abitibi, Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin:** Ensoleillé le matin. Ciel variable en après-midi. Trente pour cent de probabilité d'averses et risque d'un orage en soirée. Min.: 4 à 6. Max.: 19 à 22. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 5. Max.: près de 18.

**Pontiac, Gatineau, Lièvre et Laurentides:** Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin. Min.: 2 à 4. Max.: 20 à 22. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 6. Max.: près de 22.

**Ottawa, Hull et Cornwall:** Ensoleillé. Min.: 3 à 6. Max.: 20 à 22.

### Samedi:

ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 8 à 10. Max.: 22 à 24.

**Montréal, Trois-Rivières et Drummondville:** Ensoleillé. Min.: 3 à 6. Max.: 20 à 22. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 8 à 10. Max.: 22 à 24.

**Québec:** Ensoleillé. Min.: 2 à 4. Max.: 18 à 20. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 6 à 8. Max.: 20 à 22.

**Estrie et Beauce:** Ensoleillé. Min.: 1 à 3. Max.: 18 à 20. Samedi: ciel variable avec 40 pour cent de probabilité d'averses. Min.: 8 à 10. Max.: 20 à 22.

**Lac-Saint-Jean:** Ensoleillé le matin. Ciel variable en après-midi. Trente pour cent de probabilité d'averses et risque d'un orage en soirée. Min.: 4 à 6. Max.: 19 à 22. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 5. Max.: près de 16.

**Saguenay, La Tuque et réserve faunique des Laurentides:** Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin. Min.: 1 à 3. Max.: 18 à 20. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 3 à 5. Max.: 19 à 18.

**Charlevoix et Rivière-du-Loup:** Ensoleillé. Min.: 2 à 4. Max.: 17 à 19. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 6 à 8. Max.: 18 à 20.

### Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé et parc de Forillon:

Ensoleillé. Brumeux par endroits le matin. Min.: zéro à 2. Max.: 15 à 17. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 4 à 6. Max.: 14 à 16.

**Côte-Nord et baie des Chaleurs:** Ensoleillé. Brumeux par endroits le matin. Min.: zéro à 2. Max.: 15 à 17. Samedi: ciel variable le matin. Ensoleillé par la suite. Min.: 4 à 6. Max.: 16 à 18.

**Baie-Comeau, Sept-Îles, Île d'Anticosti, secteur de Havre-Saint-Pierre et à l'ouest:** Ensoleillé avec passages nuageux. Brumeux par endroits le matin. Min.: près de 1. Max.: 10 à 14. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 3 à 6. Max.: près de 13.

**Secteur de Natashquan et à l'est:** Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de zéro. Max.: près de 10. Vents de 15 à 30 km-h. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quarante pour cent de probabilité d'averses. Min.: près de 3. Max.: près de 11.

**Lever .....5h19  
Coucher .....20h22**

### Prévision à long terme pour Québec

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 19	min 8	max 21	9/24	9/18

### Prévision à long terme pour Ottawa

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 20	min 10	max 24	10/22	10/21

## É D I T O R I A L

## Le ministre Irwin, encore!

Jean-Robert Sansfaçon

Décidément, le ministre canadien des Affaires indiennes et député de Sault-Sainte-Marie, M. Ron Irwin, prend un malin plaisir à jeter de l'huile sur les feux qu'on lui demande de combattre.

**E**n mars, le ministre se faisait remarquer en Chambre par la volée d'insultes proférées à l'endroit d'un député réformiste de l'Ouest qualifié de *redneck*; cette semaine, notre Ontarien de souche récidivait en servant aux Québécois un couplet rétro bien connu à propos du droit des autochtones québécois de faire partie du Canada même après une éventuelle séparation du Québec, et de la volonté d'Ottawa de faire respecter ce droit.

Sans s'éterniser sur la question, répétons ce que le chef de l'opposition et le premier ministre du Québec lui ont répliqué: le Québec est un territoire indivisible et seuls ses habitants pourront décider de son avenir d'une façon démocratique. Y compris les autochtones.

De passage à Québec, le ministre Irwin a échappé cette déclaration ridicule et irresponsable alors qu'il participait à une rencontre avec ses homologues provinciaux et les représentants des associations autochtones nationales. Elle a eu pour effet de détourner l'attention des médias du thème de la conférence, l'autonomie gouvernementale... autochtone.

Depuis le rejet de l'Accord de Charlottetown, toutes les discussions entreprises par Ottawa piétinent. En cette matière comme en tant d'autres, on se croirait revenu 20 ans en arrière, alors qu'Ottawa jouait les pères missionnaires, paternalistes et prodigues, mais tout à fait impuissants à solutionner les problèmes. Le résultat est désastreux: malgré les milliards d'aide sociale et de subventions, les autochtones sont les Canadiens les plus pauvres et les moins instruits, certaines de leurs réserves appartiennent au quart-monde de la planète.

La solution à ces problèmes, de plus en plus de Canadiens l'admettent, passe par l'acquisition d'une autonomie gouvernementale réelle, même si elle doit être partagée, le contrôle de territoires et de ressources, le développement d'institutions politiques, culturelles, judiciaires et économiques.

Pour le moment, ce sont certaines provinces, dont le Québec, qui manifestent le plus d'ouverture et de détermination à l'égard des revendications autochtones. Au cours des derniers mois, Québec a multiplié les efforts pour conclure des ententes, mais le peu de pouvoir des provinces et leurs moyens financiers restreints limitent l'étendue des négociations. En outre, la menace de séparation du Québec rend le travail encore plus délicat, la plupart des communautés autochtones étant financièrement très dépendantes du gouvernement fédéral. Pour certains chefs autochtones, la séparation du Québec est aussi perçue comme une menace à leur propre unité et à leurs chances de conduire leurs revendications à terme.

Depuis l'élection de M. Chrétien à Ottawa, les discussions ont pris une tournure plus dramatique que sous l'ancien gouvernement conservateur. Le refus catégorique des libéraux de modifier la Constitution canadienne, leur entêtement à ne vouloir négocier

que des ententes administratives, bloquent le processus entrepris sous le gouvernement Mulroney.

Cette semaine, le chef de l'Assemblée des premières nations, M. Ovide Mercredi, s'est heurté au même mur libéral fédéral que le Québec. Si M. Mercredi s'imaginait qu'il lui serait plus facile de négocier avec un gouvernement libéral, il a fait un bien mauvais calcul.

Cela dit, toutes les revendications d'Ovide Mercredi n'ont pas la même valeur, ni ne peuvent être reçues comme la base indispensable au changement. M. Mercredi fera bientôt face à une élection et il serait très malvenu, à ce moment-ci, d'exiger moins d'Ottawa que ce qui était contenu dans l'entente de Charlottetown. D'autant que la majorité des nations autochtones du pays ont dit non à cette entente qui avait été négociée par l'équipe d'Ovide Mercredi.

En février dernier, M. Mercredi rejetait du revers de la main une proposition unanime du fédéral et des provinces pour établir un processus d'accession

Depuis Chrétien, les discussions avec les autochtones ont pris une tournure plus dramatique.

à l'autonomie sur la base des droits inhérents déjà reconnus par la Constitution. Aux dires de M. Mercredi, ces droits ne sont que du vent tant qu'ils ne seront pas enchâssés de façon explicite et détaillée dans la Constitution. Tant qu'Ottawa, et Ottawa seul, ne reconnaîtra pas les gouvernements autochtones comme des entités juridiques tout à fait indépendantes et autonomes des autres paliers de gouvernement.

Accepter la présence des provinces à cette table impliquerait de partager le pouvoir avec elles, ce que les nations autochtones plus radicales refusent catégoriquement. Pourtant, même la Commission royale sur les peuples autochtones, dont l'un des coprésidents est le prédécesseur de M. Mercredi, le chef inuit Georges Erasmus, adhère à cette vision d'une négociation à trois étant donné la compétence constitutionnelle incontestable des provinces en matière de justice, de sécurité, de santé, d'éducation, de développement... Comment l'Assemblée des premières nations peut-elle croire que les provinces renonceraient à leurs pouvoirs sans négocier?

À la veille de la campagne pour sa réélection, placée devant l'impossibilité de persuader Ottawa d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, M. Mercredi n'a donc rien à perdre en prenant le rôle du chef intransigent face aux provinces et au gouvernement fédéral. Mais le voilà engagé dans un corridor sans fin, car rien ne pourra jamais satisfaire les exigences de l'aile militante radicale. Voilà où conduit la politique de Jean Chrétien. Devant cette impasse, le ministre fédéral Ron Irwin n'a-t-il rien d'autre à faire que de provoquer le Québec d'un côté de la bouche et d'envoyer paître l'Assemblée des premières nations de l'autre?

Si M. Chrétien croit pouvoir tout régler à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel, s'il croit que les solutions griffonnées sur un napperon de restaurant feront l'affaire, il sera tenu responsable de l'aggravation du climat politique qui s'ensuivra. Un climat que les ministres libéraux ont mis très peu de temps à alourdir de leurs déclarations intempestives.

## L E T T R E S

## Une question de genre

Dans LE DEVOIR du 13 mai dernier, la légende d'une jolie photo disait: «Jeunes fougères surplombant une trille».

Le trille en question était le «Trille dressé».

Ce n'est pas la première fois qu'on change le genre des trilles. En effet, «trille» est masculin (Frère Marie-Victorin: *Flore Laurentienne* et *Les Liliflores du Québec*; Père Louis-Marie: *Flore-Manuel de la Province de Québec*; Dictionnaire Encyclopédique Quillet).

Le pouvoir de diffusion des journaux est tel qu'il faut faire feu sur toutes les erreurs, même petites. Et ainsi, ils contribuent à la diffusion du vrai genre.

Jean-R. Beaudry  
Professeur de génétique, retraité  
Terrebonne, 13 mai 1994

## Débat sur l'école

Nous avons pris connaissance dans la page «Idées» du DEVOIR du 5 mai dernier, de la lettre de M. Jean-Pierre Proulx aux évêques du Québec au sujet du projet de la loi 2. Nous sommes en accord complet avec les propos de M. Proulx. À titre de chrétiens et de chrétiens engagés dans la société, nous inscrivons aussi notre dissidence sur l'accord politique conclu entre les évêques et le gouvernement du Québec en 1984.

Nous croyons fermement, comme lui, que «l'adhésion pleine et entière de la communauté catholique et de ses chefs aux valeurs fondamentales et communes que représentent les chartes, constitue un témoignage plus fort que la dé-

fense de nos privilèges scolaires, fussent-ils traditionnels».

Ce témoignage, nous le rendons en partageant le territoire et les écoles du Québec avec nos concitoyennes et nos concitoyens immigrants.

L'école est un lieu privilégié pour nos enfants de s'enrichir au contact de ces cultures.

La mission première de l'école est de former des citoyennes et des citoyens à part entière.

Nous voulons un débat public sur l'école la plus propice pour construire un Québec pluraliste, français et ouvert.

La religion et le pouvoir politique ne doivent pas entraver la tenue d'un tel débat mais le favoriser.

Céline Martin  
Claude Barnabé  
Louis Brillant  
Diane Gariépy  
Guylaine Poirier  
Dominique Boisvert  
Gilles Dugal  
Montréal, 13 mai 1994

## Espace GO

LE DEVOIR du vendredi 13 mai (date prédestinée!) titrait en première page: «L'Espace GO a oublié le permis de construction».

Ce titre désastreux pour le renom de la compagnie est inexact. Il entache notre réputation d'excellence administrative.

Il nourrit les préjugés déplorables à l'égard des créateurs et gestionnaires de théâtre voulant que notre communauté artistique vive hors de la réalité et des lois.

Comme le mentionne votre journaliste Kathleen Lévesque, «Espace GO n'a pas demandé de permis, respectant ainsi la procédure régle-

mentaire». Nous aimerions que vos lecteurs, qui sont aussi nos spectateurs, soient avisés que la compagnie agit dans ce dossier avec toute la diligence requise et dans le respect des lois. Nous n'avons pas oublié de demander un permis de construction.

En ce qui concerne le titre de l'article lui-même, «Oups! L'Espace GO n'a pas de permis», il est incomplet et nous porte tout autant préjudice.

En effet, Espace GO n'a pas de permis et n'a pas besoin de permis à cette étape-ci des travaux.

Nous sommes confiantes d'obtenir toute les autorisations requises conformément au calendrier prévu à cet effet. Nous sommes trop pauvres pour nous permettre d'être arrogantes.

Trop sérieuses et trop professionnelles pour nous permettre d'agir de manière irréfléchie avec les deniers publics.

Nous comprenons bien que dans les esprits, ce n'est pas la compagnie elle-même qui est prise à partie mais bien les procédures de la Ville.

Toutefois, vous comprendrez aisément que cet article qui concerne des enjeux qui ne nous concernent pas, nuit au bon déroulement d'un projet de culture louable et qui jusqu'ici a toujours fait l'unanimité.

Les titres des articles parus et mentionnant Espace GO jettent un discrédit sur notre capacité de gérer adéquatement le projet de construction du nouveau théâtre Espace GO.

Ginette Noiseux  
Directrice artistique  
Francine d'Entremont  
Directrice administrative  
Montréal, 13 mai 1994

BOUCHARD ET LA PRESSE ANGLOPHONE DE RETOUR



## Le grunge et les Tutsis

**I**l y a un peu plus d'un mois, à l'âge de 27 ans, disparaissait tragiquement Kurt Cobain. Son suicide frappa l'imagination de sa génération et des médias du monde entier.

On sait presque tout sur les circonstances qui ont entouré sa mort: suicide à Rome, jeu dangereux sauf cette part obscure qui appartient à l'intimité d'un homme juste avant de commettre l'irréparable. Moment indécible et troublant où tout bascule, où le destin devient destinée. Le rock gagnait de la sorte un autre martyr à vénérer et à ajouter aux Jimmy Hendricks, renforçant du coup la bonne vieille injonction contre-culturelle: *drugs, sex and rock'n'roll*. Mais était-ce vraiment bien nécessaire?

En ce qui me concerne, la présence de Cobain s'est imposée non par sa musique, mais par ses frasques, ses dérives, ses contradictions de jeune homme anxieux désireux tout à tour l'anonymat d'une vie familiale et sa destruction iconoclastique; bref, par son «personnage». Dans *El Bacedor*, Jorge Luis Borges disait qu'il était pour l'artiste le masque de son rapport au monde.

Et ce masque pour ce garçon anglois par le *grunge*, sorte de courant «post-hippiesque» dont il devint à son corps défendant le précurseur et le grand officiant. Il est inutile ici de revenir sur les ressemblances entre le *grunge* et le *punk*. Le pied de nez de ces jeunes Californiens au conformisme yuppie des années dorées n'aura été qu'une autre manifestation du nihilisme ambiant. Depuis Dostoïevski, on connaît ses ravages auprès de la jeunesse. «I saw the best minds of my generation destroyed by madness». On aura reconnu le début de *Howl*, la célèbre imprécation qu'Allen Ginsberg proférait dès le début des années 50 pour protester contre le conformisme et le purita-



FULVIO CACCIA

nisme de ces années.

La mort ou l'évasion vers les paradis artificiels sont-ils les seuls actes de liberté devant les souffrances qu'impose la vie en société? Telle est la question posée par le suicide de Cobain. Comment y répondre sans passer par le sentiment qu'elle a suscité en nous? Cette mort-là m'a profondément choqué. Ce ne fut pas tant par l'absence de cause à illustrer, à l'instar du Tchèque Jan Palach, ou d'honneur à défendre.

Seul s'imposait l'irrépressible dégoût de vivre. «Je me déteste et je veux mourir», c'est ainsi qu'il aurait voulu titrer le dernier *cd* de son groupe. Voilà un homme qui a tout pour lui, le talent, la jeunesse, l'argent, la célébrité et même une famille — et qui y renonce. Cela aurait pu être admirable, cette démission demeure pitoyable: expression d'un caprice.

Comble d'ironie, sa disparition aura presque réussi à éclipser d'autres morts au destin plus familier et prévisible: les Tutsis du Rwanda. La question devient alors ceci: que vaut la vie d'un Occidental, blond et jeune de surcroît, par rapport à celle d'un Africain qu'on achève à la machette? Les médias, avec leur appétit pour la spectacularisation, se sont chargés de répondre. Résultat: un Cobain équivalait à 30 000 Tutsis.

Le quotidien parisien *Libération* consacrait deux pages pleines à la disparition du soliste des Nirvana. D'autres publications en firent au-

tant. Les journaux anglo-saxons eurent à cet égard plus de retenue.

Cet éloge funèbre révèle l'indigence d'une civilisation qui n'a plus d'autres modèles à offrir à sa jeunesse que ses idoles, faits de préférence; d'une société qui fait de la crise individuelle, du nihilisme et du dégoût qui en découlent le dispositif de sa cohésion sociale. Il y a ceux qui souffrent dans la marge et ceux qui les regardent souffrir. Ainsi, on entretient une esthétique du désespoir dont le cri de ralliement — *No Future* — permet de masquer la reprise et l'enrichissement de quelques-uns.

A cet égard, le *star system* offre une merveilleuse parade, un superbe dérivatif. On connaît le rôle de régulateur social qu'a joué tout un cinéma dit du «téléphone blanc» dans l'Amérique des années 30.

Il n'est pas incongru de penser que la mort brutale de stars, mâles, jeunes, révoltés et héroïnomanes de préférence, remplisse la même fonction aujourd'hui. Comment? En faisant équivaloir la révolte existentielle à la mort. Exit la manifestation. Haro sur les contestations «qui ne servent à rien». Vive la terreur douce de sa propre singularité confrontée à l'énigme du monde. C'est à ce piège qu'a succubé Cobain et, avant lui, l'acteur River Phoenix.

Le refus du *rocker* à vouloir être une *pop star*, n'a réussi qu'à le confirmer davantage dans son rôle. Plus il le niait, plus son aura augmentait, pareil à ces astres noirs — trous dans l'espace — qui attirent à eux la lumière et finissent par englober toute la matière environnante. L'Occident est malade de ces astres noirs dont il a par ailleurs un frénétique besoin. C'est à travers eux qu'il se reconnaît et se rassure comme s'il consommait du Prozac ou du Lithium, titre d'une chanson de Nirvana.

Mais cette autoséduction ne va pas sans engourdissement narcissique qui l'empêche de réagir à la ruine et à la douleur du monde.

## À P R O P O S

## ... de maternité

À la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, les femmes consacraient leur vie quasi exclusivement à la maternité. Les Canadiennes nées à cette époque se mariaient en moyenne à 22 ans et, quand elles vivaient jusqu'à 50 ans, mettaient au monde une dizaine d'enfants.

Leur première grossesse suivait habituellement le mariage de quelques mois et la dernière survenait vers 40 ans. À cet âge, les femmes avaient en moyenne épuisé 70% de leurs années de vie. Beaucoup avaient encore la responsabilité de jeunes enfants au moment de leur décès.

Tout à fait à l'opposé de leurs aïeules, les femmes qui sont aujourd'hui au début de la quarantaine ont normalement encore la moitié de leur vie devant elles. De plus, la

formation des couples n'est plus aussi étroitement liée à la reproduction que dans le passé, puisque l'élaboration et l'utilisation de méthodes contraceptives fiables permettent aux femmes et aux hommes de planifier les grossesses ou de les éviter complètement. Aussi estime-t-on que les femmes nées en 1951 consacreront moins de cinq ans de leur vie à constituer leur descendance. Même après déduction du temps biologique (grossesse et période post-partum) les femmes, parce qu'elles vivent en général plus longtemps que les hommes, auront vraisemblablement autant d'années qu'eux à consacrer à des activités d'ordre public comme le travail rémunéré.

Tendances sociales, Statistique Canada, H-93.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFAÇON, LUCIE LACAVAL

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

# I D É E S

Accès à des documents historiques

## Maréchal, nous voilà!

Si en France le pétainisme reçoit un coup quasi mortel lors de l'Épuration, il demeure bien vivant dans l'esprit de plusieurs personnalités canadiennes-françaises

GONZALO ARRIAGA

Étudiant à la maîtrise en histoire, UQAM  
L'auteur prépare une thèse sur Robert Rumilly

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Étudiant au doctorat en science politique, UdeM  
Chef de pupitre du journal Le Quartier libre

**L**e Canada français était-il en faveur du régime de Vichy pour crier «Vive le maréchal!» quand le général de Gaulle se promenait dans les rues de Québec lors de sa visite de juillet 1944? Si, en France, le pétainisme reçoit un coup quasi mortel lors de l'Épuration, il demeure néanmoins bien vivant dans l'esprit de plusieurs personnalités canadiennes-françaises de l'après-guerre. L'accès récent à 38 caisses de documents historiques de toute première importance permet de jeter un nouvel éclairage sur ce courant dont on savait bien peu jusqu'ici.

**Le rôle de Robert Rumilly**

Les papiers personnels de l'historien Robert Rumilly (1897-1983) ont été déposés depuis peu aux Archives nationales du Québec. Dans cette montagne de documents encore non classés, on retrouve des lettres personnelles, des télégrammes, des billets et bien d'autres écrits qui expriment la pensée clérico-nationaliste de plusieurs personnages marqués de l'histoire de l'après-guerre.

Robert Rumilly fut au centre d'un groupe qui prodigua aide et assistance au Canada pour au moins sept anciens membres, condamnés en France, de la Milice, organisation équipée par les S.S. qui assistait alors la Gestapo dans des opérations de ratissage des résistants français. Le procès récent de Paul Touvier, ancien milicien, a rappelé à la France toutes les horreurs de la collaboration.

Disciple de Charles Maurras (1868-1952) et ancien membre des camelots du Roy, groupe français d'extrême droite de l'Action française, Robert Rumilly n'a jamais caché ses idées de droite. Dans les années 1940, il écrit à la préface du troisième tome de son *Histoire de la province de Québec*, qu'il se «rattache, personnellement, à un corps d'idées très définies».

Plus de 30 ans plus tard, dans une entrevue au magazine *Perspectives* parue le 3 décembre 1978, Rumilly se déclarait toujours maurrassien, pétainiste et duplessiste: pour Rumilly, le maréchal Pétain incarnait le meilleur de la France. Dans une missive envoyée le 12 avril 1948 à l'Union des victimes civiles, Rumilly disait voir dans les actions de la résistance française face à l'occupant nazi, «des opérations a) d'organisations communistes; b) de pur terrorisme» qui faisaient souffrir inutilement les Français.

Dans la même lettre, les maquisards, résistants français combattant les nazis, sont présentés par Rumilly comme des «pilleurs de fermes, des assassins, des voleurs et des violeurs», dirigés depuis Londres par le pantin des Anglais, le général de Gaulle, responsable, aux yeux des pétainistes, de la défaite française de Mers-el-Kébir et de l'attaque anglo-gaulliste de Dakar.

Pour Rumilly et un grand nombre de clérico-nationalistes canadiens-français, le sauveur de la France, la Jeanne D'Arc des temps modernes, c'est le héros de la bataille de Verdun, le maréchal Henri-Philippe Pétain, qui, à n'en pas douter, reprendra le combat contre les Allemands.

Les opposants à l'œuvre du maréchal sont «la juiverie, la maçonnerie, le communisme, les démocrates chrétiens, les socialistes, la bureaucratie haineuse, le gouvernement libéral, le fanatisme tory et l'opportunisme des biens pensants», écrit Rumilly le 9 mars 1949 à Victor Keyserling, un des collaborateurs pro-nazis.

C'est donc tout naturellement que Rumilly, dans la période d'après-guerre, se portera à la défense de réfugiés politiques qui voulaient s'installer au Québec. Parmi eux, Jacques Dugé, comte de Bernonville. Membre de la Milice, celui-ci était entré illégalement au Canada en 1946. Il fut au centre d'une tempête politique au Québec entre 1948 et 1951. Rumilly, aidé de ses relations, exerça alors de fortes pressions pour que lui soit accordé un statut de réfugié politique au Québec. Bernonville fut le bras droit de Klaus Barbie, le tristement célèbre «boucher de Lyon», condamné à la prison à vie en 1986 pour crimes contre l'humanité. En 1944, le comte de Bernonville fut promu pour son «service méritoire» commandant de la branche lyonnaise de la Milice par Joseph Darnand, qui était farouchement opposé à tout ce qui représentait pour lui l'anti-France, c'est-à-dire les juifs, les communistes, la gauche républicaine et les gaullistes.

En sa qualité de surintendant de police, le comte de Bernonville avait la main haute sur les décisions de celle-ci; il avait sous ses ordres l'intendant Cusson qui, moins chanceux que son patron, fut fusillé à la Libération pour avoir commis des gestes analogues à ceux reprochés au comte. Après le débarquement de Normandie, Bernonville s'illustra, en collaboration avec les troupes allemandes, dans le célèbre «nettoyage» de 3500 résistants du massif du Vercors.

Bernonville haranguait ses miliciens avec cette phrase terrible, digne de Montherlant: «Tirez juste, mais surtout tirez sans haine, car ce sont vos frères.» Bernonville arriva au Québec déguisé en prêtre, avec les papiers d'identité d'un soldat canadien décédé, par les États-Unis. En 1947, le comte fut condamné à mort par contumace par la justice française qui le jugea coupable de quatre exécutions sommaires ainsi que de diverses séances de torture.

Outre Bernonville, l'historien Rumilly contribua activement par des lettres et des pétitions à l'admission au pays comme réfugié politique du Dr Georges-Benoît Montel, qui collabora à Lyon avec les nazis. Le docteur Montel fut plus chanceux que son homologue issu de la noblesse française: il fut, dès son arrivée, protégé par Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, qui intervint personnellement



Un groupe d'admirateurs du maréchal Pétain qui venait d'assister à une messe en sa mémoire à l'église Notre-Dame à Montréal, en novembre 1951.

après le ministre canadien Louis Saint-Laurent, et par Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. Dans une lettre datée du 28 février 1948, Mgr Maurice Roy assure qu'il «ne négligera rien pour obtenir que le docteur Montel puisse se fixer au Canada». Pendant des années, le Dr Montel put pratiquer paisiblement la médecine à Sorel, avec le titre de chirurgien en chef. Montel regagna la France dans les années 1970 à la suite de l'amnistie décrétée par le président Pompidou. Il mourut là-bas.

Rumilly et son groupe tentèrent également de faire accepter au Canada le comte Victor Keyserling, qui travaillait durant l'occupation allemande à Radio-Paris comme correspondant de guerre de la Waffen-S.S. ainsi qu'à l'ambassade d'Allemagne. Il aurait collaboré, sous le pseudonyme de Bertrand Nicolle, à l'hebdomadaire xénophobe et antisémite français *Je suis partout*. Dès son arrivée à Montréal, il s'occupe de la Ligue anticommuniste laurentienne du père Charbonneau, patronnée par les Chevaliers de Colomb, et devient directeur des services français de la British United Press au Canada. Malgré les pressions politiques du groupe de Rumilly en sa faveur, Keyserling prit peur et s'enfuit avec sa famille en Haïti.

La liste des collaborateurs pro-nazis qui s'installèrent au Québec ne s'arrête pas là. Julien Labedan, qui participe durant la guerre à des opérations de la Milice contre les maquisards, condamné en France, devint ici décorateur à l'emploi de la Stoll Furniture, après avoir travaillé chez N.G. Valiquette et à l'École du meuble. Jean-Louis Huc, milicien et ancien sous-délégué du Secours national, également condamné, travaillera dans les Laurentides pour la Harvard Smith Paper Mills à partir de 1948 à titre d'inspecteur des eaux et forêts. Le Dr André Boussat, alias Alfred Bordes, accusé de collaboration avec les nazis en France, décrochera un emploi de représentant d'une maison canadienne de produits pharmaceutiques.

Également condamné à mort par contumace, autre collaborateur et ancien membre des Waffen-S.S., le Dr Michel-Lucien Seigneur arriva au Canada le 1er décembre 1946 sous une fausse identité, et s'y installa paisiblement. Un certain Bernard, vivant à Québec, dont nous ignorons encore à peu près tout, était également du nombre des collaborateurs arrivés ici.

La piste de ces pro-nazis actifs se perd dans le temps. Nous ne savons pas exactement ce qu'il est advenu du Dr Boussat, de Michel-Lucien Seigneur, Jean-Louis Huc et des autres présumés criminels de guerre débarqués au Québec. Le *Toronto Star* du 21 mars 1985, citant un ancien membre de la résistance française, présumait que Labedan habitait toujours au Québec, sous un nom d'emprunt, et signalait des rumeurs qui laissaient croire que Seigneur habitait désormais la Colombie-Britannique.

En 1986, la commission d'enquête sur les criminels de guerre, la Commission Deschênes, s'attarda peu à ces cas de collaborateurs français puisque sa définition restrictive de «crime contre l'humanité» la faisait regarder essentiellement du côté des «activités de l'Allemagne nazie entre le 1er septembre 1939 et le 9 mai 1945 inclusivement».

La correspondance de l'époque trouvée dans les archives de Rumilly démontre que les nationalistes de droite — en faveur de l'accueil des pétainistes au Québec — gravitent autour de Camillien Houde, maire de Montréal, de René Chaloult, député nationaliste et père du drapeau québécois, du Dr Philippe Hamel, un des pères spirituels de la nationalisation de l'électricité, des frères Anatole et Guy Vanier, nationalistes connus, et de l'historien Robert Rumilly. Des documents multiples révèlent que ce dernier connaissait parfaitement le passé des «amis» français du groupe. En effet, à la demande expresse de Rumilly, chacun des criminels de guerre français avait rédigé un curriculum vitae décrivant en détail les opérations auxquelles ils avaient pris part durant la guerre. Ces aveux écrits sont sans équivoque.

Sous l'égide d'Anatole Vanier, un Comité monté réalaïs pour la défense des réfugiés politiques français déploie, à partir de 1948, une énergie de tous les diables pour la défense des collaborateurs du régime de Vichy, à savoir des causeries à la radio, des pétitions, des conférences, des

campagnes de financement et d'opinion. Le Comité avait pignon sur rue au 6414, rue Chateaubriand et tenait régulièrement des réunions, même parfois à l'hôtel de ville de Montréal. Le 8 septembre 1948, Bernonville écrit au maire Camillien Houde que c'est à lui «que revient l'initiative de ce mouvement d'opinion grâce auquel j'ai échappé de justesse à un renvoi en France».

Dans une pétition datée du 17 avril 1950, le Comité dit vouloir «faire acte d'humanité pour un réfugié politique et servir le bon renom du Canada». Parmi les signataires se trouvaient des présidents de sociétés, des banquiers, des universitaires, des avocats, des médecins, des notaires dont Arthur Tremblay, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui décédé; Guy Marcotte, président de l'Association canadienne des Jeunes catholiques; Rosaire Morin, président des Jeunes laurentiennes; Mgr Olivier Maurault, Edouard Montpetit et Maximilien Caron, respectivement recteur, secrétaire général et vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal; Maxime Raymond, ancien chef du Bloc populaire; Victor Barbeau, de l'Académie canadienne-française; Julia Richer, le Dr Camille Laurin, psychiatre. Le Comité de défense comptait de nombreux sympathisants, certains étant plus actifs que d'autres, tel l'abbé Félix-Antoine Savard, auteur de *Meunier maître-drapeur*, que Camillien Houde remercia chaleureusement dans une lettre le 13 septembre 1948, pour sa «sympathie à l'égard des proscrits de France». Est-ce que ces personnes étaient au courant du passé collaboracionniste de ces Français réfugiés au Québec?

**Au Québec des décennies 1940 et 1950, le nationalisme traditionaliste règne en force. Il s'agit d'un nationalisme étroit et frileux, alimenté d'un mysticisme chrétien.**

Ne reculant devant rien pour en arriver à ses fins, le Comité avait constitué une caisse devant servir à soudoyer des hommes politiques: le 25 février 1948, René Chaloult tenait, dans cet esprit, plusieurs milliers de dollars à la disposition du Comité. Le sénateur Thomas Vien reçut pour sa part 500\$, somme importante pour l'époque, en promettant, selon une lettre du 23 février 1951, «d'exercer, en faveur du comte de Bernonville, une influence politique». Cependant, les pressions politiques du sénateur n'ayant donné aucun résultat tangible, il fut sommé par Robert Rumilly de remettre l'intégralité de la somme, ce qu'il fit peu de temps après.

Le chrétien Lionel Groulx, animé par un esprit de «charité chinoïse» qui lui faisait entretenir des lubies antisémites et proto-fascistes, signa une pétition en faveur du comte de Bernonville. Bona Arsenault, député libéral de Bonaventure à Ottawa, et Paul Bouchard, organisateur en chef de l'Union nationale, utiliseront fréquemment, sous l'impulsion du Comité, leur pouvoir médiatique pour favoriser la réception des pétainistes au pays. Jean-Marc Léger, alors directeur adjoint du journal *Le Quartier latin* et étudiant à la faculté de droit de l'Université de Montréal, très proche de la famille du comte de Bernonville, formule, dans une lettre à Rumilly datée du 5 octobre 1948, «des vœux pour que Monsieur le Comte de Bernonville et sa famille puissent se tirer le plus tôt et le mieux possible de ces malheureux débats».

Denis Lazure, à cette époque président de l'Association des étudiants de l'Université de Montréal, l'AGEUM, fit voter le 13 mars 1951 une motion, présentée par le délégué de la faculté de philosophie, André Payette, en faveur des Bernonville. Payette et Lazure tenaient au courant de leurs démarches Rumilly, qui les encourageait à continuer le combat. Lazure, au nom de l'AGEUM, envoya un télégramme au premier ministre du Canada Louis Saint-Laurent pour demander «que soit accordée au comte Jacques de Bernonville la permission de demeurer au Canada avec sa famille, comme on fait dans tous les pays pour les réfugiés politiques».

Le secrétaire particulier de Saint-Laurent lui répondit le 21 mars que celui-ci ne pouvait se résoudre à accepter au pays les Bernonville «à cause de renseignements dont il a communiqué plusieurs à ce dernier, mais qui ne sont pas connus du public».

Tous ces gens, jeunes et moins jeunes, connus ou inconnus, se pesaient en France sur les collaborateurs qui s'installèrent ici?



Jacques Dugé, comte de Bernonville. Membre de la Milice, celui-ci était entré illégalement au Canada en 1946. Il fut au centre d'une tempête politique au Québec entre 1948 et 1951.

Même si les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de répondre précisément à cette question, les journaux du temps comme *LE DEVOIR*, *Le Canada*, *La Presse*, *La Patrie* et le *Montréal-Matin* donnaient durant la période allant de 1948 à 1951, des indications pourtant précises sur les accusations portées et les condamnations à mort prononcées outre-Atlantique contre les collaborateurs français entrés au Canada, cela étant particulièrement vrai pour le comte de Bernonville.

Malgré cela, les sympathisants du régime de Vichy ravaient ces accusations au rang de mensonges professés par les communistes, les juifs et les socialistes. «Les choses se passent comme si, entre communistes et pétainistes, le gouvernement fédéral gardait une préférence secrète pour les communistes», écrit Robert Rumilly le 12 avril 1948 à l'Union des victimes civiles.

En 1951, Claude-Henri Grignon, l'auteur des pamphlets de Valdombre, ennemi de Rumilly, s'associe à lui et s'indigne à la radio du fait que Bernonville, s'il est extradé en France, devra «subir un nouveau procès [...] devant des juges qui sont des adversaires politiques, les mêmes juges qui refusent un nouveau procès à Charles Maurras, ce glorieux journaliste français parce qu'ils savent que Charles Maurras prouverait son innocence».

De Bernonville, après l'émission de deux brefs d'habes corpus empêchant sa déportation, s'enfuit au Brésil en 1951 sous la recommandation pressante du premier ministre Louis Saint-Laurent qui lui suggère, le 19 mars 1951, de quitter le pays et d'aller trouver refuge ailleurs: «S'il y a quelque chose dans votre dossier qui est prouvé contre vous, aucun gouvernement canadien ne pourra justifier une recommandation vous étant favorable».

Le 27 avril 1972, Bernonville fut assassiné dans sa maison de São Paulo au Brésil; ligoté et bâillonné, son cadavre gisait devant une photographie autographiée du maréchal Pétain. Dans une lettre du 12 juillet 1972 adressée à Robert Rumilly, lettre à laquelle est joint un article d'un journal de São Paulo sur Klaus Barbie et l'assassinat du comte, Jeanette Chaloult, épouse de René, déplora ne pas avoir pu rejoindre leur «cher ami» Bernonville lors d'un séjour au Brésil l'année précédente.

**La fin du clérico-nationalisme**

Il serait ridicule de procéder à des projections du passé dans notre temps présent; ce faisant, nous ne ferions plus œuvre d'historiens mais d'agitateurs politiques. À l'aube du cinquantième anniversaire de la Libération, nous constatons simplement des faits historiques relégués jusqu'à ce jour aux oubliettes de l'histoire canadienne-française. À titre de curiosité, notons toutefois qu'en 1968, bien après que tout mouvement solide en faveur de Vichy eut cessé d'exister au Canada, Rumilly et Bernonville pestaient encore, dans leurs échanges épistolaires, contre de Gaulle, les israéliques, les antichrétiens et la Libération française.

Au Québec des décennies 1940 et 1950, le nationalisme étroit et frileux, alimenté d'un mysticisme chrétien. Ce nationalisme est collatéral et endogame: entre lui et l'Autre, comme dirait Julia Kristeva, il entretient un abîme. Vichy et le maréchal Pétain incarnaient, en quelque sorte, la volonté politique du courant clérico-nationaliste; c'est l'esprit de ce nationalisme que contribuent vaillamment à rejeter au fleuve les Jean Marchand, René Lévesque, Judith Jasmijn, André Laurendeau, Pierre Vadeboncoeur, les gens de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, la revue *Cité libre* et les autres précurseurs de la Révolution tranquille.

Pour les nationalistes de la vieille école fortement influencée par la pensée maurrassienne, le nationalisme libéral des années 1960 prend l'allure d'une véritable apostasie.



Les journaux de l'époque, dont *LE DEVOIR*, donnaient des indications précises sur les accusations portées et les condamnations à mort prononcées outre-Atlantique contre les collaborateurs français entrés au Canada.

**L'ÉQUIPE DU DEVOIR**

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'Information); Jean-Pierre LeGault (responsable des pages thématiques), Diane Préocourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadou (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (dir.), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duches (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Arvill, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michèle Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riéd (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKEETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kérouac (directeur). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'infomatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrèges, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## ACTUALITÉS

## Certains se souviennent, d'autres pas

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

De l'histoire du comte de Bernonville et des efforts de Robert Rumilly pour le faire accepter comme immigrant au Canada, avec quelques autres de ses camarades, certains se souviennent, et d'autres pas.

Mais des gens de l'époque dont les noms se retrouvent, d'une manière ou d'une autre, dans les archives personnelles de l'historien Robert Rumilly, et dont le DEVOIR a pu recueillir les commentaires, tous s'entendent sur une chose: ils ne savaient pas à l'époque qui était véritablement le comte de Bernonville.

Le journaliste André Payette était représentant de la faculté de philosophie à l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) à l'époque où Denis Lazure, étudiant en médecine, occupait la présidence de l'AGEUM.

En mars 1951, le Conseil de l'AGEUM adopte une motion demandant au premier ministre fédéral de l'époque, Louis Saint-Laurent, «que soit accordée au comte Jacques de Bernonville la permission de demeurer au Canada avec sa famille».

André Payette se souvient très bien d'une rencontre qu'il a eue à l'époque avec Rumilly.

M. Payette explique avoir entendu à la radio, à CKAC précise-t-il, Rumilly qui faisait une sortie contre Ottawa sur l'affaire de Bernonville. Il se souvient d'avoir téléphoné à Rumilly et de sa rencontre, par la suite, avec l'historien, dans son immense bureau-bibliothèque de sa résidence à ville Mont-Royal: «Je m'en souviens fort bien. Il (Rumilly) m'avait raconté comment c'était honteux cette histoire-là, que de Bernonville était un grand monsieur, qu'Ottawa ne voulait pas de lui parce qu'il était Français, et patati et patata... Alors je suis parti, j'ai rencontré mes gens à la faculté et j'ai dit: écoutez, il faut faire quelque chose. Ce qu'on a fait exactement, je ne le sais pas. C'est la seule fois où j'ai rencontré Rumilly. Par la suite je me suis bien rendu compte qu'on avait fait une erreur et j'ai pris position contre Rumilly. Il était en maudit contre moi.»

Pour André Payette, le comte de Bernonville était présenté comme un «symbole», une victime d'Ottawa qui venait à peine, en 1948, d'ouvrir ses portes à l'immigration de Français. Le fédéral préférait les sujets britanniques.

Denis Lazure, alors président de l'AGEUM, se souvient vaguement du nom du comte de Bernonville, sans plus. Il croit que cette question ne devait pas être importante pour les étudiants et signale qu'à l'époque il était associé à la gauche nationaliste, plutôt qu'à la droite incarnée par Rumilly.

De Rumilly, il dit ne l'avoir jamais rencontré. Il le connaissait comme historien, comme conférencier: «En retrospectif, Rumilly, peu de temps après l'université, j'ai compris que c'était un gars d'extrême droite.» Le nom du Dr Camille Laurin apparaît sur une liste de 143 noms (banquiers, avocats, notaires, membres du clergé, etc.) réclamant «le droit d'asile pour le comte de Bernonville», en avril 1950. Comme les autres, le nom du Dr Laurin est dactylographié. M. Laurin se souvient vaguement du nom du comte de Bernonville: «C'est vague, c'est vague. C'était un Français je pense.» Laurin n'a aucun souvenir d'avoir appuyé cette requête dont la page couverture porte la marque du Comité pour la défense des réfugiés politiques français.

Le nom du directeur actuel de la revue *L'Action nationale*, Rosaire Morin, figure aussi sur cette liste. M. Morin dit n'avoir aucun souvenir, ni du comte de Bernonville, ni de la requête.

Enfin, l'actuel directeur de la Fondation Lionel-Groulx, Jean-Marc Léger, ancien éditorialiste au DEVOIR, a répondu à l'époque avec Rumilly. Trois lettres font partie des papiers personnels de l'historien. M. Léger offre ses services à Rumilly pour aider la famille de Bernonville.

Jean-Marc Léger a bien connu la famille. Il a fréquenté l'une des filles du comte, mais a dit hier ne pas se souvenir de cette correspondance avec Rumilly.

Ce n'est qu'au début des années 50, alors qu'il est journaliste à *La Presse*, qu'il a compris qu'il était véritablement Jacques Dugé, comte de Bernonville, a-t-il expliqué au DEVOIR.

## FILIÈRE Le comte de Bernonville fut condamné à mort en 1947

SUITE DE LA PAGE 1

recherchés par la justice en France.

Des étudiants et de jeunes nationalistes de l'époque semblent aussi s'être intéressés au sort du comte de Bernonville et consorts. Parmi eux, Jean-Marc Léger, Camille Laurin, et André Payette.

Jean-Marc Léger, aujourd'hui directeur de la Fondation Lionel-Groulx, entretient une correspondance avec Rumilly sur des façons d'aider le comte de Bernonville. Le nom du docteur Camille Laurin apparaît au bas d'une pétition du comité de défense des «réfugiés politiques». André Payette, lui, a proposé une motion aux étudiants de l'Université de Montréal pour demander au premier ministre du Canada, Louis Saint-Laurent, d'empêcher la déportation du comte de Bernonville.

Ces révélations importantes sont les fruits du travail de recherche de deux étudiants: Gonzalo Arriaga, étudiant de maîtrise en histoire à l'UQAM, et Jean-François Nadeau, étudiant au doctorat en science politique à l'Université de Montréal, que LE DEVOIR publie aujourd'hui en page A 9.

Ils viennent d'éplucher les papiers personnels de l'historien Robert Rumilly, documents qui ont été déposés récemment aux Archives nationales du Québec.

On connaissait déjà la lutte qu'avait menée, à l'époque, l'historien Robert Rumilly et quelques-uns de ses pairs pour défendre l'entrée au pays de certains «réfugiés politiques» français à la fin des années 40 et au début des années 50. Les journaux d'alors en parlent abondamment.

Ce que l'on ignorait, toutefois, c'est que Rumilly était parfaitement au courant des activités de ces collaborateurs de l'Allemagne nazie sous l'Occupation en France.

En 1946, Jacques Dugé, le comte de Bernonville, dit Jacques de Bernonville, débarque au Québec. En 1944, Bernonville commandait la branche lyonnaise de la Milice française, organe paramilitaire de soutien au gouvernement de Vichy du maréchal Pétain, groupe qui était armé par les S.S. et collaborait avec la Gestapo dans ses opérations de nettoyage contre la Résistance française. A ce titre, de Bernonville est maintenant aujourd'hui identifié comme étant le second de Klaus Barbie.

Le comte devait du reste être condamné à mort en France en 1947, soit un an après son arrivée au Québec.

Les archives personnelles de Robert Rumilly contiennent de nombreux documents, de la correspondance notamment entre l'historien et le comte de Bernonville, qui témoignent des efforts de l'historien pour favoriser l'éta-

blissement au Canada d'au moins sept anciens membres de la Milice française.

Le Dr Georges-Benoît Montel collaborait avec les nazis à Lyon. Il a pratiqué la médecine à Sorel avant de retourner en France en 1970 à la suite de l'amnistie décrétée par le président Georges Pompidou.

Le comte Victor Keyserling était correspondant de guerre pour la Waffen-SS à Paris sous l'Occupation. A Montréal, il est devenu directeur de la British United Press, avant de s'enfuir en Haïti.

Julien Labedan, Jean-Louis Huc, le Dr André Boussat et le Dr Michel-Lucien Seigneur, tous condamnés en France, certains à mort, pour collaboration avec les nazis contre la Résistance française, ont tous bénéficié de l'assistance soutenue de Rumilly et de son groupe.

Des lettres manuscrites retrouvées dans les papiers personnels de Robert Rumilly ne laissent aucun doute sur la connaissance qu'avait l'historien du passé de ces gens.

Rumilly possédait les curriculum vitae de plusieurs de ces collaborateurs du régime de Vichy, curriculum écrits de la main même de chacun des individus concernés.

Dans la correspondance entre René Chaloult et Robert Rumilly, on retrace l'existence d'une caisse occulte dont l'argent devait servir à souder des politiciens pour qu'ils interviennent en faveur des «réfugiés politiques» auprès des autorités politiques.

Le 25 février 1948, Rumilly écrit à René Chaloult: «Pouvez vous me confirmer qu'il y a cinq mille dollars à ma disposition? Je ne puis vous dire par lettre l'usage que j'en ferai, mais je crois qu'il serait d'une puissance formidable.»

Le lendemain, toujours à Chaloult: «Jusqu'à nouvel ordre, l'argent n'est pas nécessaire. Je pensais l'utiliser auprès de quelqu'un. Ce quelqu'un marche sans argent.»

Dans une lettre, Rumilly somme le sénateur Thomas Vien de rembourser un montant de 500 dollars: «Vous avez empoché les cinq cents dollars (...) en promettant d'exercer, en faveur du comte de Bernonville, une influence que vous n'avez d'ailleurs pas.»

Il le menace de tout dévoiler au président du Sénat. Trois jours plus tard, le sénateur Vien rembourse la somme.

De très nombreuses lettres de correspondance entre le maire Camilien Houde et Rumilly témoignent également des efforts du maire de Montréal pour faire accepter ces «réfugiés politiques». Les prises de position publiques du maire à l'époque, entre 1948 et 1951, témoignent de ses idées sur la question. Les archives de Ru-

milly révèlent que certaines réunions du Comité pour la défense des réfugiés politiques français se tenaient à l'hôtel de ville de Montréal. Ce télexgramme à Rumilly par exemple: «Prière assister réunion comité de protection lundi vingt-sept hôtel de ville cinq heures.»

Dans une lettre à Rumilly, le 4 janvier 1949, Camilien Houde remercie l'historien pour sa participation «dans diverses circonstances extrêmement importantes pour la survivance des nôtres et même... des autres.»

Le Dr Philippe Hamel intervenait, lui, directement auprès du premier ministre Saint-Laurent. Cet extrait d'une lettre adressée à Louis Saint-Laurent le 21 septembre 1948 est révélateur: «Votre dernière mesure de permettre aux Français d'entrer au pays au même titre que les Britanniques, est, certes, à votre honneur et je vous en félicite. J'aurais aimé qu'elle comprit également les immigrants de Belgique. De France, actuellement, nous aurions un recrutement de choix dans les prisons, car c'est là que loge une large partie de l'élite qui n'a pas réussi à se sauver au Canada, aux États-Unis ou en Amérique du Sud.»

Plus loin, dans la même lettre: «C'est vous qui décidez de la vie ou de la mort du comte de Bernonville.»

Et tout indique que Saint-Laurent n'est pas resté insensible à ces pressions. Le 19 mars 1951, alors qu'il devient évident que de Bernonville ne pourra rester au Canada, le premier ministre écrit au comte par l'entremise de son secrétaire particulier: «Si il y a quelque chose dans votre dossier qui est prouvé contre vous, aucun gouvernement canadien ne pourra justifier une recommandation vous étant favorable.»

Peu de temps après, de Bernonville quitte le Canada pour le Brésil. Le 15 août 1951, le comte écrit aux membres du Comité pour la défense des réfugiés politiques français: «Même loin de votre beau pays je serai présent par le cœur et par l'esprit et aucun de vous ne sera oublié ni dans mes pensées, ni dans mes prières.»

Le bras droit de Klaus Barbie a été retrouvé assassiné dans son appartement de Sao Paulo en avril 1972.

Les archives personnelles de Rumilly révèlent que plusieurs membres du haut-clergé sont intervenus à l'époque en faveur de Bernonville: Mgr Maurice Roy, futur cardinal-archevêque de Québec, et Mgr Ferdinand Vandry.

Des politiciens importants sont aussi intervenus: le député de Bonaventure à Ottawa, Bona Arseneault, et l'organisateur en chef de l'Union nationale, Paul Bouchard, notamment.

## MAMAN

SUITE DE LA PAGE 1

000 dollars. «À ce moment, j'ai compris que je devais m'endetter pour gagner ma vie. J'ai perdu tous mes crédits d'impôt. Une loi datant de 1940 m'obligeait à payer pour des revenus que je ne gagnais pas», soulève-t-elle.

Dès 1988, la mère en colère a décidé de riposter en envoyant des rapports d'impôt au nom de ses enfants, plutôt qu'en son propre nom.

Dans sa croisade, Susan Thibaudeau ne cherche pas à faire vibrer les violons ou à jouer les grandes victimes. Des familles en état de crise et de pauvreté, elle en voit tous les jours dans son métier de travailleuse sociale, qui la mène de rue en rue, de ménage en ménage. Déjà, toute petite, elle a entendu sa mère, séparée elle aussi, se plaindre de «l'argent qu'il fallait envoyer à Ottawa».

Cette loi fiscale qu'elle pourfend, Susan Thibaudeau estime la battre en brèche d'abord pour les milliers de femmes qui vivent, muettes, le même imbroglio. «Il y a 6000 personnes qui se sont manifestées depuis le dépôt de nos recours collectifs, c'est la preuve de l'ampleur des problèmes créés par la loi. Je ne fais plus cela pour moi, mais pour toutes les femmes.»

Mais tenir tête au gouvernement n'est pas chose facile. En plus de l'énergie investie dans cette démarche, Susan Thibaudeau a encaissé les défaites, les menaces et même les intimidations. En 1992, alors que la petite famille s'apprête à célébrer Noël, Revenu Québec lui expédie un cadeau empoisonné: un avis de saisie de son salaire pour non paiement d'impôt réclamé sur les pensions alimentaires versées depuis 1988. Malgré le recours collectif déjà entrepris au fédéral, Revenu Québec applique sa recette inflexible du «payez d'abord, expliquez ensuite».

Mais ce revers n'a pas réussi à tédier son âme de battailleuse. «On en entend peu parler, mais il y a plusieurs femmes qui font faillite pour cette raison, qui perdent leur salaire ou même leur maison», affirme-t-elle aujourd'hui.

Ce qui hérisse le plus Mme Thibaudeau à ce jour est de voir ses adversaires lui faire la guerre à grand renfort d'experts et de montagnes de statistiques payées, et grassesment, avec l'argent du public.

Mais la bataille n'aura jamais eu une aussi belle saveur que ce jour du 3 mai où Susan Thibaudeau a réveillé sa fille pour lui glisser à l'oreille sa victoire. «Ma fille m'a dit: «Maman je suis fière de toi». On dirait que maintenant, je n'ai plus peur de perdre quoi que ce soit.»

## GOYA

SUITE DE LA PAGE 1

conseil d'administration de l'établissement de la rue Sainte-Catherine. Le don de ce qui s'est avéré être un faux Goya a probablement valu à la famille Hornstein plusieurs centaines de milliers de dollars en «recus d'impôt», mais on ne peut malheureusement dire combien exactement, ce renseignement étant confidentiel. «Les études du Prado confirment toutes les évaluations précédentes, explique Pierre Théberge, directeur du MBA, rejoint hier à Bruxelles. C'est extrêmement malheureux, mais il faut maintenant se rendre à l'évidence: notre Goya n'en est fort probablement plus un.»

Lagone au jardin des Oliviers a été envoyé à Madrid pour fins d'expertise après que de sérieux doutes aient commencé à circuler sur son authenticité. Les documents rendus publics hier par le MBA mentionnent que les premières interrogations sont apparues dès l'été 1990, soit après l'acceptation du don. Le Service d'acquisition de l'établissement montréalais mettait alors en doute la provenance exacte de l'œuvre et mentionnait que le tableau ne figurait pas dans un récent catalogue raisonné des œuvres de Goya. Lors d'une visite au Louvre, à Paris, une conservatrice du MBA avait aussi fait la fâcheuse «découverte» d'une autre «version» de cette toile. La conclusion voulait alors que l'œuvre montréalaise soit une copie de l'œuvre parisienne.

## BRANCHÉS Un public distinct

SUITE DE LA PAGE 1

nisation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Leur recherche a été présentée au colloque «Recherche, arts et culture», organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS qui se termine aujourd'hui, à l'UQAM.

Les deux chercheurs ont puisé dans la banque de données de la vaste enquête *Le consommateur canadien d'art*, produite par Culture inc. en 1991, pour arriver à des recoupements sur des bases géographiques et ethnolinguistiques. «On s'intéresse à la culture et à la ville, explique Daniel Latouche. On veut par exemple découvrir s'il existe un public québécois francophone distinct à l'échelle canadienne, ou si Montréal se distingue du reste de la province ou d'une autre grande ville comme Toronto.»

Leurs données montrent déjà que près du tiers de la population montréalaise ne «sort» jamais, «demeure réfractaire à toute manifestation artistique professionnelle, traditionnelle aussi bien que populaire», comme l'écrivent les chercheurs. A Toronto, le «niveau de non-fréquentation» est sensiblement plus bas, à moins du quart de la population.

On découvre aussi que les plus assidus des «consommateurs d'art» sont pour ainsi dire «plurivivores»: ils mangent à une multitude de râteliers artistiques et culturels. Ainsi, des statistiques montrent que le public montréalais qui va à la fois au théâtre et au musée compte pour 59 % du public des musées. Plus étonnant encore: ce public montréalais qui va à la fois aux shows pop, rock et folk et aux concerts de musique classique compte pour 35 % de l'auditoire de cette musique. «On peut douter de l'existence d'un public «spécialisé», conclut donc Guy Bellavance.

L'étude prouve aussi que de façon générale les jeunes de Toronto «consomment» plus d'art et de culture que ceux de Montréal et qu'ici les femmes «sortent» moins que là-bas.

D'autres chiffres intéresseront les «psychanalystes des collectivités». Mais que pourront-ils bien conclure du fait que 78 % des Montréalais et 56 % des Torontois disent aimer beaucoup les œuvres d'art représentant des paysages, alors qu'à peu près la même proportion d'habitants des deux métropoles (12 et 14 %) avoue un penchant marqué pour les images abstraites? Ou du fait qu'un Montréalais sur quatre aime les natures mortes, mais à peine un Torontois sur dix?

A ce colloque, le professeur Marcel Fournier, du département de sociologie de l'Université de Montréal, qui a aussi participé à cette étude sur Les publics des arts, a pour sa part dressé l'inventaire des enquêtes précédentes. Depuis plus de deux décennies, une quarantaine d'études de sources diverses (gouvernements, musées, universités, etc.) ont tenté de cerner les habitudes et les motivations de la population qui fréquente les musées, les festivals, les théâtres ou les salles de spectacles.

«Il en ressort un constat d'échec, ou à tout le moins de réalisme, vis-à-vis les efforts considérables déployés depuis des années pour promouvoir une véritable démocratisation de la vie culturelle, affirme le sociologue. Au Québec, comme aux États-Unis et dans une certaine mesure en Europe, les études sur les caractéristiques des consommateurs des arts révèlent des inégalités persistantes entre différents segments de la population, par exemple entre les gens plus ou moins scolarisés ou aux revenus plus ou moins élevés.»

## RÉVEIL Sept différences entre 1980 et 1994

SUITE DE LA PAGE 1

patriotes de s'y préparer, pour leur propre bien, et appelle des penseurs à se mettre au boulot de part et d'autre pour explorer dès maintenant les formes d'une nouvelle relation Québec-Canada.

Contrairement à 1980, les conditions actuelles favorisent les souverainistes au détriment des fédéralistes, estime M. White dans un article électrochoc publié dans le numéro d'avril du bulletin Québec Trends, distribué à gros prix aux leaders d'opinion du Canada anglais par un groupe de personnalités sur la situation politique au Québec. Il a été impossible de le joindre hier.

Il énonce sept différences entre 1980 et 1994:

■ la plus importante tient dans le fait que les Canadiens ne peuvent pas proposer en 1994, comme avait pu le faire Pierre Elliott Trudeau en 1980, le renouvellement du fédéralisme, si les Québécois rejettent la souveraineté. Après l'échec de l'Accord du lac Meech et le rejet de Charlottetown, «aucun politicien fédéraliste n'est assez crédible pour offrir un nouvel arrangement constitutionnel. Dans les faits, le choix se pose aujourd'hui entre l'indépendance et le statu quo»;

■ contrairement à M. Trudeau, un homme respecté par un grand nombre de Québécois, qui tenait bien en main le volant du char fédéraliste, M. Jean Chrétien a choisi, jusqu'à présent, d'éluider la question québécoise, «privant ainsi les

fédéralistes d'un leadership clair d'Ottawa»;

■ en 1980, les 75 députés fédéraux au Québec étaient des fédéralistes (74 libéraux et un conservateur). Aujourd'hui, 54 des 75 députés sont des souverainistes du Bloc québécois;

■ le chef de l'opposition officielle aux Communes était le fédéraliste Joe Clark, contre Lucien Bouchard en 1994;

■ en 1980, deux partis fédéraux riches et puissants ont pu soutenir les libéraux provinciaux dans le camp du NON; là, le PLC est «plutôt faible» au Québec et les conservateurs ont à toutes fins utiles été rayés de la carte;

■ il y a 14 ans, la question autochtone n'était pas un enjeu du référendum. Aujourd'hui, l'antagonisme croissant entre francophones et autochtones, notamment les Mohawks, ajoute un élément explosif parce que les Mohawks, anglophones, «sont perçus par plusieurs au Québec comme supratogés par Ottawa», écrit White;

■ enfin, si les forces du NON avaient à leur tête en 1980 un intellectuel respecté, fraîchement arraché de son poste prestigieux de directeur du Devoir, le camp du NON devrait être dirigé cette fois par M. Daniel Johnson «qui ne jouit pas de la stature de Claude Ryan et qui, si la tendance se maintient, va avoir tout juste subi une défaite électorale majeure».

M. White tient virtuellement pour acquis, en effet, compte tenu des sondages, que le Parti québécois remporte-

ra les prochaines élections (que les plus récentes rumeurs sur la colline parlementaire annoncent pour la fin août). Il prévient ses compatriotes contre la tentation de croire que les Québécois pourraient décider de réélire les libéraux uniquement pour éviter le référendum.

L'éditeur de journaux, qui déjà était conseiller politique dans le cabinet de Daniel Johnson père en 1969, prédit même une victoire souverainiste au référendum, dans l'état actuel des forces fédéralistes.

«La faiblesse relative des fédéralistes, écrit-il, dans la conjoncture actuelle, incite à penser que les chefs de file canadiens doivent dès maintenant envisager la possibilité, sinon la probabilité, d'une victoire souverainiste au référendum. Les Canadiens pourraient être confrontés, au cours de la prochaine année, à un gouvernement du Parti québécois prêt à sortir le Québec de la fédération.»

Et le Canada anglais ne semble pas y être préparé. M. White suggère que «le Québec et le Canada, par nécessité, vont devoir trouver un modus vivendi satisfaisant pour les deux parties». Il demande à des penseurs de se mettre à la tâche maintenant pour définir cette nouvelle relation.

Tout est possible entre «l'hostilité mutuelle» et un nouvel ordre confédéral à la manière belge. Mais M. White prévient les Canadiens que si le Canada ne parvient pas à trouver des accommodements avec le Québec, il se prépare des jours sombres, prédisposant d'autres ré-

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333

ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344

ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344

PUBLICITÉ (514) 985-3399

NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE

• Extérieur (sans frais) •

1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H00 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,

MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour

le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355